

COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 17 FEVRIER 2026

Présent-e-s :

M. Vincent CASARES, Président

M. Marco SOLARI, Vice-président

M. Luis BRUNSCHWEILER, Secrétaire

Mme Nathalie RUEGGER, Vice-secrétaire

M. Francisco VALENTIN, Membre du Bureau

Mme Alexandra SAAS, Membre du Bureau

Mmes Anita DE MITRI, Véronique DUBOIS, Marie-José MOLLA, Suzanne QUEIJO HADDAD, Barbara SOULIER, Mme Isabelle WILLIMANN, Conseillères municipales

MM. Jean-Christophe DELFIM, Jérémy DUCREST, Sylvain DUPRAZ, Cédric EPENY, Claudio FEDELE, Marc, GUILLERMIN, Senad MAJBOUR, Maxime ROHMER, Denis THORIMBERT, Barthélémy VON HALLER, Marc ZUMBACH, Conseillers municipaux

Excusé-e-s :

Mmes Leticia BARBA, Isabel GARDIOL, Muriel ZIMMERMANN, Conseillères municipales, et M. Christophe STAUDER, Conseiller municipal

Conseil administratif :

Mme Fabienne MONBARON, Maire

M. Philippe ROCHETIN, Conseiller administratif

M. Mario RODRIGUEZ, Conseiller administratif

Assistent à la séance :

Mme Nicole BERTHOD-HUTIN, Secrétaire générale adjointe

M. Philippe ZOSSO, Secrétaire général adjoint

Mme Laure DEROBERT, Assistante au Secrétariat général

Procès-verbaliste :

Mme Danielle ECHEVARRIA, in absentia

ORDRE DU JOUR :

- 1. Prestation de serment d'un nouveau membre du Conseil municipal**
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2025**
- 3. Communications du Bureau du Conseil municipal**
- 4. Communications du Conseil administratif**
- 5. Rapports des commissions**
 - a) Sécurité et communication du 12 janvier
 - b) Sociale et enfance du 5 février

6. Propositions du Conseil administratif

A. Projets de délibérations

- a) D 21-2026 P : Préavis du Conseil municipal sur le projet de plan de site N°29848A-529 abrogeant partiellement le plan de site d'Arare-Dessus à Plan-les-Ouates
- b) D 22-2026 P : Crédit d'engagement de 4 200 000 F pour l'étude relative à la rénovation technique et énergétique du groupe scolaire du Pré-du-Camp à Plan-les-Ouates
- c) D 23-2026 P : Crédit d'engagement de 40 000 F pour l'étude d'un service de navettes intra-communal à Plan-les-Ouates
- d) D 24-2026 P : Crédit d'engagement de 3 300 000 F pour la réalisation des aménagements intérieurs des futurs locaux de la Commune (poste de police communal et permanence sociale) dans l'immeuble H1 du PLQ Rolliet à Plan-les-Ouates
- e) D 25-2026 P : Radiation d'une servitude de canalisation au profit de la Commune de Plan-les-Ouates à charge de la parcelle N° 6745
- f) D 27-2026 P : Autorisation donnée au CA de signer l'acte relatif à la mutation parcellaire portant division de la parcelle n°7486 de la pièce Ea au sein du PLQ N° 30'043 dit du Rolliet
- g) D 28-2026 P : Crédit d'engagement de 160 000 F destiné à l'achat et la mise en place de tableaux blancs interactif (TBI) dans les classes de l'école Champ-Joly CM à Plan-les-Ouates

B. Projet de résolution

- a) R 04-2026 P : Adaptation et optimisation du programme du centre sportif et culturel des Cherpines

7. Propositions du Conseil municipal

C. Motions

- a) M 06-2026 P : Pour une révision complète et modernisée des règlements encadrant les subventions communales en nature et numéraire
- b) M 07-2026 P : Pour la création et l'amélioration des places de parc pour deux-roues motorisés et/ou musculaires à Plan-les-Ouates
- c) M 08-2026 P : Pour une modernisation progressive et une gestion pérenne des places de jeux de la commune de Plan-les-Ouates

8. Questions

9. Divers

Clôture de la séance.

Questions du public

M. Casares, Président, ouvre la séance à 20h00. Il salue la présence de Mme Monbaron, Maire, de M. Rodriguez et de M. Rochetin, Conseillers administratifs, ainsi que des Conseillers municipaux, des représentants du Secrétariat général et du public. Il excuse l'absence de Mmes Barba, Gardiol et Zimmermann, Conseillères municipales, ainsi que de M. Stauder, Conseiller municipal. Il y a donc 23 Conseillers municipaux présents, soit 22 votants (23 en cas de majorité qualifiée, où le Président doit voter).

1. PRESTATION DE SERMENT D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Président demande à l'assistance de se lever et donne lecture de la prestation de serment :

« Je jure ou je promets solennellement : d'être fidèle à la République et canton de Genève ; d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge, de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne permet pas de divulguer. »

Le Président demande à Senad MAJBOUR de lever la main droite et de répondre par les mots « Je le jure » ou « Je le promets ».

M. Majbour répond par « Je le jure ».

Le Président prend acte de ce serment et invite l'assistance à se rasseoir.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2025

M. Zumbach apporte une petite correction.

**Le Conseil municipal approuve le procès-verbal du 16 décembre 2025, corrigé,
par 20 oui et 3 abstentions.**

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

3.1 Délai référendaire

Le Président précise que le délai référendaire débutera le 25 février 2026 et s'achèvera le 22 avril 2026 pour les délibérations qui seront votées ce soir. La suspension de 15 jours est due à la période de vacances de Pâques et des jours fériés judiciaires.

3.2 Courrier de M. Jérémy Ducrest

Le Président informe que M. Ducrest a envoyé un courrier de remerciement par rapport aux fleurs et à la lettre que la Commune lui a adressées à l'occasion du décès de son père. Il en fait lecture, non sans émotion.

4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

4.1 Sécurité

Mme Monbaron fait part des informations suivantes :

- 5 cas de déchets/salissures
- 1 dommage à la propriété
- 3 tags
- Contrat local de sécurité
 - Contrôle radar le 23.1.2026 dans le quartier Vélodrome / Voirets / centre commune
- Interpellations et rapport au Ministère public :
 - 2 conducteurs sous défaut de permis de conduire
 - 1 conducteur sous interdiction de circuler en Suisse
 - 1 motocycliste n'étant pas titulaire d'un permis dans la catégorie requise.

- Cambriolages (données cantonales) :

Janvier 2026 :	5 (4 villas et 1 commerce).
Total 2025 :	4 (janvier)
Total 2026 :	5 (janvier)

4.2 Aménagement du territoire

Mme Monbaron fait part des informations suivantes :

- PLQ Cherpines

Le référendum sur la validation du préavis positif du Conseil municipal de Confignon se déroulera le 8 mars prochain. Nos équipes sont en attente de ce résultat et un COPIL est prévu en avril avec les magistrats communaux de Confignon et de Plan-les-Ouates, ainsi que le magistrat cantonal, pour permettra de définir la suite à donner et le planning. D'ores et déjà, il est clair que les premières réalisations sur ce PLQ ne verront pas le jour avant 2032.

- Le Rolliet

La réalisation du quartier se poursuit avec des premières livraisons cette année, notamment l'école du Rolliet, qui sera suivie par les premiers immeubles fin 2026 / début 2027.

Pour accompagner les premières livraisons, le programme d'activités de vie de quartier et les mesures servicielles de mobilité sont en cours d'opérationnalisation. La première étape de cette mise en service a été la création officielle de la coopérative de quartier du Rolliet avec la signature le 22 janvier dernier de l'acte de réquisition au registre du commerce. Pour mémoire, la Commune dispose de deux places sur neuf au sein du Conseil d'administration : une pour la Commune collectivité, une pour la Commune propriétaire.

Le Conseil d'administration travaille actuellement à la contractualisation avec l'équipe de mandataires qui viendront exploiter la coopérative et qui seront présents au guichet unique lors de l'arrivée des premiers habitants.

Le poste de police communal et la permanence sociale communale sont également en cours de réalisation au sein du bâtiment d'activité H1, en bordure de la route de Base. La prochaine étape de réalisation de ces surfaces sera présentée ce soir avec la délibération relative à l'aménagement intérieur de ces deux locaux communaux dont la livraison est prévue au 1^{er} avril 2027.

4.3 Sports

Mme Monbaron fait part des informations suivantes :

- Patinoire

- Projet pour la mise à disposition de 2 plates-formes pour les personnes à mobilité réduite :

Le service des Sports a fait suite à la question de M. Zumbach, Conseiller municipal, lors de la séance du Conseil municipal du 16 décembre dernier, lequel avait été abordé par l'association « Le point du jour » sur la possibilité d'utiliser la patinoire par des personnes à mobilité réduite. Le service des Sports s'est adressé à la Fondation Cerebral qui met à disposition, gratuitement, des plates-formes à patins à usage des chaises-roulantes, sous condition de rendre visible la Fondation sur divers supports de communication.

Une convention de partenariat sera mise en place pour la prochaine saison 2026-2027, pour 2 plates-formes.

- Silent disco animée par le Locados le 28 février : entrée gratuite

- Fermeture de la saison : le dimanche 1^{er} mars
 - Mini Move
Les activités des dimanches des vacances de février auront lieu, soit le 22 février et le 1^{er} mars. Le dernier dimanche de la saison est fixé au 29 mars.
 - Chèques sport
236 demandes ont été accordées pour la saison 2025-2026 et les chèques ont été envoyés aux familles le 4 février. Une légère baisse est relevée par rapport à la saison précédente qui a enregistré 256 chèques.
 - Honneurs sportifs 2025
La cérémonie qui s'est tenue le 11 février à l'Espace Vélodrome a rencontré un vif succès avec pas moins de 200 personnes venues applaudir les lauréats qui se sont distingués en 2025. Mme Monbaron remercie les Conseillers municipaux qui étaient présents. Les détails figurent sur le site internet de la Commune.

Ce moment a aussi été l'aboutissement d'un projet auquel 22 associations et 180 participants ont pris part dans une vingtaine d'infrastructures, à savoir la réalisation d'un film en lien avec le sport à Plan-les-Ouates. À travers des images rythmées et porteuses d'émotion, ce film met en valeur la diversité des disciplines proposées, les pratiques gratuites et libres, comme encadrées, ainsi que la qualité de nos infrastructures sportives et des nombreuses manifestations qui rythment la vie locale et renforcent le lien social.

Le film rappelle aussi combien la demande en salles est forte et liée à des usages toujours plus nombreux et variés. Une même salle, un même terrain, peuvent ainsi s'animer différemment selon les horaires, illustrant toute la richesse et la vitalité de la vie sportive locale.

Ce film est le fruit d'un important travail collectif. Réalisé sur trois jours de tournage, représentant plus de 20 heures de prises de vue et de nombreuses heures de montage, il a été réalisé par un vidéaste spécialisé dans l'image sportive, M. William Morris, qui a su restituer avec justesse l'intensité, le mouvement et l'émotion propres à chaque discipline.

C'est donc tout naturellement dans le cadre de cette cérémonie que nous avons choisi de dévoiler officiellement ce film intitulé « Bougez, vibrez, vivez ! ».
- Mme Monbaron propose de le revoir ou de le découvrir pour les personnes qui n'étaient pas présentes lors de la remise des honneurs sportifs cette année.

4.4 Culture

M. Rochetin fait part des informations suivantes :

- Saison culturelle :
 - Les derniers spectacles ont fait un carton, ils étaient tous complets. Certaines personnes se sont même présentées sans billet à l'entrée. Grâce aux défections, tout le monde a pu entrer.
 - 22 janvier : Marc Donnet-Monnet, complet, 331 spectateurs.
 - 30 janvier : Brigitte Rosset, complet, 331 spectateurs
 - 6 février : Aliose, complet, 334 spectateurs
 - Du 6 au 15 mars, Des Milliers de Sankara, création du collectif PUCK sur une jeune fille qui revient sur ses terres d'origine au Burkina Faso.

- Coup de Théâtre à La julienne : installation ludique jusqu'au 15 février, univers du théâtre et de ses coulisses pour les tout-petits, entrée libre. Fréquentation : 2950, dont 1490 pour les crèches.
- Les illuminations de Noël étaient étendues cette année au chemin de mobilité douce. Les retours sont très bons pour ces nouvelles décorations. Les petites cartes de vœux à accrocher sur la boule ont bien marché ; de nombreux enfants y ont déposé un petit texte.
- Antigél : 8 février, magnifique spectacle dans la salle du Vélodrome, ainsi qu'à HiFlow jeudi dernier.
- Festival de la Cour des Contes : du 24 au 29 mars. La brochure est distribuée, elle contient toute la programmation de cette nouvelle édition, qui invite au voyage à travers les continents et les âges.

4.5 Action sociale et jeunesse

M. Rochetin fait part des informations suivantes :

- Don du sang spécial jeunes : 78 poches prélevées, 197 donneurs dont 26 nouveaux. 8 jeunes ont eu recours au service de dépistage proposé par Checkpoint.
- Noël des Aînés : un véritable succès pour cette édition qui s'est tenue à guichet fermé. M. Rochetin adresse un grand merci à tous les Conseillers municipaux qui se sont prêtés au jeu, contribuant ainsi grandement à la convivialité de l'événement.
- Visites de la Mairie : les traditionnelles visites de la Mairie pour les 10 classes de 7P de la Commune ont débuté le 8 janvier et se sont terminées hier après-midi. M. Rochetin remercie son collègue M. Rodriguez pour sa participation à ces événements.
- Recrutement en direct : cette année, pour la 9^{ème} édition de cet événement, 16 entreprises ont participé pour sélectionner leurs futurs apprentis, dont 7 sont situées sur la commune de Plan-les-Ouates. Au total, ce sont 253 entretiens employeurs-candidats qui ont été réalisés.
- Cambriolage : un cambriolage est à déplorer au Café Le Ravy. Une enquête de police est en cours.
- Repas raclette Intégra'Sciers : ce fut un grand succès, à l'arcade Pierrablanca.
- Permanence impôts : ouverture des inscriptions pour la permanence impôts destinée aux habitants à revenus modestes. Les mois de février et mars sont déjà complets et il y a toujours autant de monde.
- Atelier 1^{ère} déclaration à destination des jeunes : un atelier est proposé aux 18-25 ans, habitant Plan-les-Ouates, Bardonnex et Perly pour les aider à remplir leur déclaration d'impôts, à Champ-Ravy, les 4, 11, 18 et 25 mars de 18h à 19h30. C'est gratuit, sur inscription.
- Goûter seniors à Champ-Ravy : une 1^{ère} édition destinée aux seniors, organisée par le Groupe de Gestion. Au programme, spectacle et goûter, gratuit, le 18 février de 15h à 17h.
- Semaine contre le racisme : Contes Roms à Champ-Ravy avec le collectif PLO Accueil et le centre d'hébergement des Cherpines le 21 mars et Conte Kabil à La julienne en collaboration avec le service culturel, le 28 mars.
- Le concours d'architectes et d'ingénieurs civils pour la future maison de quartier des Sciens s'est tenu les 23 et 26 janvier, avec deux Conseillers municipaux, M. Thorimbert et Mme Molla. 34 projets ont été présentés et un lauréat a été désigné. Les résultats seront présentés le 3 mars prochain.

4.6 175^{ème} anniversaire de la Commune

M. Rochetin fait part des informations suivantes :

- Soirée avec les associations : jeudi 19 février, pour continuer à organiser ces grandes fêtes.
- Spectacle de Marie-Thérèse Porchet : il aura lieu sur la Butte du 19 au 23 mai. C'est déjà complet. Les Conseillers municipaux sont invités à la soirée de gala du mardi 19 mai, l'inscription est obligatoire.
- Exposition du Fonds d'Art dans le cadre du 175^{ème} : le vernissage aura lieu le 3 mars dès 18h à Hiflow et l'exposition se poursuivra jusqu'au 3 avril. Une soixantaine d'œuvres d'art de notre collection y seront présentées. Cela a nécessité un grand travail de recherche dans nos archives historiques des acquisitions. Notre premier achat date de 1978. Un catalogue complète l'exposition afin de rendre les œuvres mobiles visibles, ainsi que celles de l'espace publique, pour la population. De nombreux ateliers et visites sont également organisées pour les différents publics, enfants, et aînés compris.

4.7 Mobilité

M. Rodriguez fait part des informations suivantes :

- Square des Footballeurs : le projet est en cours de chiffrage et encore en attente de l'obtention de l'autorisation de construire déposée en APA.
- Préau de Champ-Joly : le projet est également en cours de chiffrage et en attente de l'autorisation de construire.
- Inondations secteur Petit-Bois : une séance était prévue avec les habitants de tout le secteur, mais elle a dû être repoussée. Les études concernant le ruissellement prennent en effet plus de temps que prévu. Un courrier personnalisé sera envoyé à ces habitants pour les informer de l'état d'avancement des différentes études.
- Réaménagement de la route du Vélodrome en zone 30 km/h : l'Office cantonal des transports nous a informés qu'il n'approuverait pas le passage d'un bus par cette route. Des discussions sont en cours pour déterminer un itinéraire.
- Un arbre sera remplacé à l'arrêt Stittelmann du tram, à la suite d'un accident survenu l'automne dernier. Cette démarche est menée par l'assurance et la police cantonale.

5. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Ndlr : Ces rapports sont lus en séance uniquement sur demande expresse d'un ou de plusieurs commissaires. Ils sont joints au présent procès-verbal – annexes a à b ?.

- a) **Sociale et enfance du 27 novembre**
- b) **Aménagement et nouveaux quartiers du 1er décembre**

6. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A. Projets de délibérations

- a) **D 21-2026 P : Préavis du Conseil municipal sur le projet de plan de site N°29848A-529 abrogeant partiellement le plan de site d'Arare-Dessus à Plan-les-Ouates**

Le Président soumet l'entrée en matière de cette délibération (annexe 1) au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 22 oui, soit à l'unanimité.

Mme Monbaron annonce que ce plan de site a dû être revu. Il avait été adopté par le Conseil municipal puis par le Canton en mars 2015. En avril 2021, l'Office du patrimoine et des sites (OPS)

nous informait qu'il devait être révisé, puisque situé dans une zone de hameaux dont les dispositions n'étaient pas conformes au droit fédéral. Nous avons en effet prévu quatre aires d'implantation pour des constructions nouvelles adjacentes à des constructions existantes qui permettaient à certains propriétaires d'agrandir légèrement leurs bâtiments. Le Canton avait mal interprété le droit fédéral, pensant que la zone de hameau était soumise à la 4^{ème} zone rurale, ce qui n'est pas le cas. Pour la Confédération, ces zones de hameau sont beaucoup plus restrictives et ne permettent pas de constructions nouvelles. Le Canton a donc revu le plan pour retirer les mentions problématiques et soumet aujourd'hui une version partiellement abrogée au Conseil municipal de Plan-les-Ouates, pour préavis. Ce plan a fait l'objet de la même procédure que le précédent, à savoir une enquête technique et enquête publique durant laquelle les personnes, surtout celles qui sont concernées, pouvaient faire opposition, avec cependant une faible marge de manœuvre. Tous les délais sont maintenant échus et plus rien ne s'oppose à l'adoption de ce plan de site. Le Conseil administratif propose de l'approuver sur le siège, puisque même un passage en commission ne changerait pas grand-chose. Un plan figure dans l'exposé des motifs, qui indique où étaient situées les aires de constructions nouvelles, qui ont été supprimées.

Le Président annonce que le Bureau préconise aussi un vote sur le siège de cette délibération.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet la délibération D 21-2026 au vote du Conseil municipal.

**La délibération 21-2026 est acceptée
par 22 oui, soit à l'unanimité.**

b) D 22-2026 P : Crédit d'engagement de 4 200 000 F pour l'étude relative à la rénovation technique et énergétique du groupe scolaire du Pré-du-Camp à Plan-les-Ouates

Le Président soumet l'entrée en matière de cette délibération (annexe 2) au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 22 oui, soit à l'unanimité.

M. Rodriguez rappelle que le complexe scolaire du Pré-du-Camp constitue un équipement public majeur, développé progressivement par extensions successives afin de répondre à l'évolution des besoins scolaires du territoire. Il regroupe aujourd'hui plusieurs bâtiments scolaires (Boymond, Pré-du-Camp CE et CM), ainsi qu'une bibliothèque, un gymnase, une piscine et des locaux dédiés aux activités parascolaires. Des audits des bâtiments ont été effectués en 2015 et 2020 et ont permis de prendre connaissance de l'état général des différents ouvrages ainsi que de leurs installations techniques. Ils ont mis en évidence que, malgré un bon entretien, les bâtiments sont vieillissants et nécessitent à court et moyen terme une rénovation technique et énergétique globale. Le Conseil municipal a voté un crédit d'engagement afin de mettre en place un cahier des charges pour un mandat de planificateur général du projet au vu de la complexité de l'ouvrage. Cet appel d'offres a été mis en place en 2023 pour une pré-étude et une stratégie qui correspondent aux attentes de la Commune. Il en ressort un projet de rénovation lié à l'enveloppe des bâtiments, où chaque bâtiment a fait l'objet d'une analyse approfondie pour évaluer les potentialités d'amélioration énergétique. En raison de leurs configurations particulières, le gymnase et la piscine présentent des contraintes importantes, limitant les possibilités d'isolation de l'environnement.

Dans chacune des variantes, que ce soit en haute performance énergétique ou très haute performance énergétique, il est prévu de remplacer l'ensemble des vitrages existants par des doubles vitrages, ceci dans le but d'améliorer les performances énergétiques et le confort intérieur. Les fenêtres actuelles datent principalement des années 90, et sont donc assez anciennes.

Une mise en conformité du concept de sécurité incendie sur l'ensemble des bâtiments est également nécessaire, ainsi que le remplacement des installations électriques d'une part (lustrerie), et la mise en conformité et la modernisation de certaines installations qui permettront ainsi d'assurer la sécurité, la performance énergétique et la compatibilité avec les nouveaux équipements techniques

prévus. Des installations solaires photovoltaïques permettront de répondre à un standard de très haute performance énergétique.

L'ensemble du système de chauffage doit être modifié. Il est aujourd'hui obsolète et ne permet plus d'atteindre les objectifs énergétiques et climatiques en vigueur.

Le projet prévoit la mise en place de systèmes de ventilation double fluide, des installations sanitaires, la récupération de l'eau pluviale qui fait suite à la réponse à la motion M 31A-2023 pour optimiser la récupération et le recyclage de l'eau. Cependant, comme les conduites existantes seront conservées, il n'est pas prévu de créer un double réseau pour alimenter les sanitaires par l'eau de pluie.

Sur cette base de pré-études, un nouvel appel d'offres en marché public a été lancé, cette fois dans le but de sélectionner un indicateur général au vu de la complexité de l'ensemble du projet et de réaliser la suite des études pour la rénovation technique et énergétique du groupe scolaire. Ce choix s'est imposé en regard de la complexité technique qui implique différents domaines spécialisés, telles que les installations techniques énergétiques, la conformité réglementaire, la maîtrise des coûts, et le phasage des travaux en site occupé, qui est un des grands enjeux, notamment. Le recours à ce planificateur permet également de garantir une coordination unique et transversale de l'ensemble des intervenants.

Ce planificateur général aura pour mission de constituer et de coordonner une équipe multidisciplinaire afin de mener à bien la poursuite des études et de consolider l'avant-projet partiel qui avait été réalisé.

Les besoins des utilisateurs ont été pris en compte ; des échanges ont déjà eu lieu en amont avec les équipes de l'école, du parascolaire et de la piscine, et certaines évolutions devront faire l'objet d'analyses plus approfondies, notamment l'intégration de la motion M 41A-2024 pour l'accessibilité aux PMR.

Il conviendra de mettre en place un bâtiment provisoire comportant jusqu'à 20 classes pour assurer la continuité des activités durant la phase de chantier. Il sera essentiel de garantir le bon fonctionnement du groupe scolaire et de réduire autant que possible les perturbations liées au chantier pour préserver les conditions de travail et d'apprentissage des élèves. Une séparation stricte et clairement identifiée des flux, les usagers et les entreprises, devra être mise en œuvre pour garantir une cohabitation sécurisée entre les chantiers et les activités scolaires.

Tout ces éléments à considérer motivent la nécessité d'avoir un planificateur pour encadrer l'ensemble de ces travaux.

Dans le cadre de ce crédit, le Conseil administratif propose de financer les études restantes qui seront menées par le planificateur et son groupe de mandataires, qui correspondent aux phases SIA 31 à 41, c'est-à-dire jusqu'à l'entrée des soumissions des différentes entreprises.

Mandataire / Prestations	Bureau	Total HT
Planificateur général	<i>De Planta & Associés Architectes SA</i>	Frs. 70'000.00
Architecte	<i>De Planta & Associés Architectes SA</i>	Frs. 1'570'000.00
Ingénieur Chauffage Ventilation	<i>PIC Energies SA</i>	Frs. 291'000.00
Ingénieurs Sanitaire	<i>Ryser Eco Sàrl</i>	Frs. 80'000.00
Ingénieur Electricien	<i>Rossetti Ingénieurs Conseils Sàrl</i>	Frs. 210'000.00
Ingénieurs civils	À définir au moment des études	Frs. 130'000.00
Architectes paysagiste	À définir au moment des études	Frs. 160'000.00
Ingénieurs sécurité feu	À définir au moment des études	Frs. 40'000.00
Spécialiste physique du bâtiment	À définir au moment des études	Frs. 50'000.00
Spécialiste acoustique du bâtiment	À définir au moment des études	Frs. 30'000.00
Spécialiste des polluants	À définir au moment des études	Frs. 30'000.00
Réserve pour études complémentaires		Frs. 100'000.00
Autorisation et taxes diverses		Frs. 500'000.00
Frais de reproduction		Frs. 150'000.00
Divers, imprévus et hausses diverses (10%)		Frs. 277'000.00
Mandats additionnels		Frs. 120'000.00
Total des coûts des études, frais et hausses (HT)		Frs. 3'862'000.00
TVA 8,1%		Frs. 312'822.00
Total TTC Arrondi		Frs. 4'200'000.00

Le coût total est assez élevé en raison de la complexité du projet et de l'étendue des bâtiments.

Le planning suivant est prévu :

- Finalisation de l'avant-projet définitif janvier 2026 – avril 2026
- Introduction du crédit d'étude au Conseil municipal et décision février – mars 2026
- Phase 32 - Projet de l'ouvrage avril 2026 – décembre 2026
- Dépose de la requête en autorisation décembre 2026
- Présentation du crédit de construction au Conseil municipal janvier - février 2027
- Instruction de l'autorisation janvier à juillet 2027
- Appels d'offre et adjudication février à août 2027
- Début des étapes de chantier septembre 2027
- Estimation de la fin des travaux de rénovation été 2030

La première étape concerne le Pré-du-Camp CE et l'école Boymond, la deuxième étape le Pré-du-Camp CM, et la dernière étape, la piscine, le gymnase, l'administration et les autres aspects.

M. Rodriguez préconise un renvoi de cette délibération en commission Environnement et infrastructures.

Le Président informe que le Bureau préconise le renvoi de cette délibération en commissions Environnement et infrastructures et Finances et économie.

En l'absence d'autres interventions, le **Président** soumet au vote du Conseil municipal le renvoi de la délibération 22-2026 en commissions Environnement et infrastructures et Finances et économie.

**La délibération 22-2026 est renvoyée
en commissions Environnement et infrastructures et Finances et économie
par 22 oui, soit à l'unanimité.**

c) D 23-2026 P : Crédit d'engagement de 40 000 F pour l'étude d'un service de navettes intra-communal à Plan-les-Ouates

Le Président soumet l'entrée en matière de cette délibération (annexe 3) au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 22 oui, soit à l'unanimité.

M. Rodriguez rappelle que cette délibération fait suite à la motion M52-2025 qui a été acceptée à l'unanimité par le Conseil municipal. Celle-ci demandait d'étudier la possibilité de mettre en place un service de navettes intra-communal, complémentaire au réseau de transports publics existant, qui permettrait de mieux desservir certains quartiers de la commune qui n'ont pas de liaison directe avec le centre de la commune. C'est le cas notamment des Sciers et du Rolliet, où les premiers logements seront livrés en 2027. Le tram desservira le Rolliet, mais pour rejoindre les Palettes. La déviation prévue de la ligne 82, qui devrait passer sur la route du Vélodrome, améliorerait la connexion avec le centre de la commune, mais resterait insuffisante. Les hameaux de Saconnex-d'Arve sont connectés au centre de la commune et au pôle multimodal de Lancy-Bachet, mais ne sont pas en lien direct avec de nombreux équipements publics actuels ou projetés (notamment dans le quartier du Rolliet). Certains lieux importants de la commune, comme le cimetière, ne sont pas desservis par le réseau TPG.

Une demande pour des navettes reliant ces différents secteurs avait également été formulée lors du forum des seniors.

Cette étude vise à définir les variantes et les tracés possibles pour ce service et le périmètre est ouvert pour l'instant à l'ensemble de la commune. Les objectifs de l'étude pour ce service intercommunal visent à

- Définir les modalités de création d'un système de navettes,
- Identifier les activités actuelles et futures des services,
- Identifier les liaisons entre centralités qui sont ou ne seront pas assurées par le réseau TPG,
- Définir le réseau de navettes intra-communales permettant de compléter le réseau TPG,
- Définir le dimensionnement de ces navettes,
- Déterminer les coûts du service de navettes intra-communal.
- Définir les modalités de gestion du service de navettes intra-communal.

3 étapes sont prévues : le diagnostic, le benchmarking (comparaison avec des systèmes similaires existants) et l'élaboration des variantes.

A ce stade, différentes options pour ce service sont identifiées :

- Extension du service de transport à la demande TPG Flex.
- Achat ou location de matériel roulant avec engagement de chauffeurs (internalisation du service).
- Contrat de prestations avec une entreprise de transports privée (externalisation du service).

L'étape du benchmarking peut permettre de révéler d'autres options qui, si elles s'avèrent pertinentes, tant d'un point de vue du coût que de sa réalisation, seront développées dans la phase d'élaboration.

La Commune souhaite mener cette étude entre le premier et le second semestre 2026, en vue de travaux démarrant à fin 2026 ou début 2027 :

- Mars 2026 : Adjudication (dès entrée en force du crédit d'étude).
- Juin 2026 : Restitution du diagnostic.
- Août 2026 : Restitution du benchmarking.
- Novembre 2026 : Restitution des propositions du service de navettes.
- Début 2027 : Appel d'offres pour l'exploitation du service de navettes.
- Printemps 2027 : Vote du crédit d'engagement pour le financement du service de navettes intra-communal par le Conseil Municipal.
- Automne 2027 : Mise en place du service de navettes intra-communal.

Le montant du crédit d'engagement pour l'étude se compose des éléments suivants :

- Diagnostic	9'505.00 CHF HT
- Benchmarking	5'160.00 CHF HT
- Elaboration des variantes	16'605.00 CHF HT
- Frais de reproduction	2'000.00 CHF HT
- Dépours – imprévus – compléments d'étude (10%)	3'127.00 CHF HT
- TOTAL H. T	36'397.00 CHF HT
- TVA 8.1%	<u>2'950.00 CHF</u>
- TOTAL du crédit d'engagement (arrondi)	40'000.00 CHF TTC

Le Président informe que le Bureau préconise un vote sur le siège de cette délibération.

M. Thorimbert constate que ce projet de délibération fait suite à une proposition faite par son groupe politique l'année dernière, qui est donc en faveur d'un vote sur le siège. En effet, tout est dit. Il est très intéressant que l'étude porte aussi sur le lien avec la gare de Lancy-Bachet, qui est très fréquentée et qui est aussi un pôle de transport public. Il est donc nécessaire de réfléchir à une solution pour qu'un maximum d'habitants de Plan-les-Ouates puissent aller prendre le train via la ligne 43.

M. Delfim se réfère à la solution Flex. Il en a discuté avec les TPG et il en ressort que c'est faisable sans lancer d'étude. D'autre part, il n'a pas trouvé l'information concernant l'ampleur des besoins pour la population. Il se demande si les habitants en ont vraiment besoin et s'ils seraient significativement nombreux à utiliser ces navettes, ou s'il ne s'agit que de quelques personnes, auquel cas une solution plus ponctuelle pourrait être envisagée.

M. Rodriguez répond qu'il y a déjà eu des approches avec le TPG Flex, et c'est au niveau des TPG qu'une réflexion doit avoir lieu. Il y a un terminus de stationnement à la ZIPLO, mais qui dessert principalement la zone de Genève Sud. Concernant le nombre de personnes intéressées, une demande pour une liaison vers le centre de la commune a déjà été exprimée lors du Forum des Aînés il y a près de 2 ans. Il y a eu d'autres demandes, mais nous n'avons pas fait de sondage auprès de l'ensemble de la population.

M. Valentin demande si une négociation avec les TPG est incluse dans ce crédit d'étude. Il précise que la loi fédérale interdit l'utilisation des voies de bus en site propre par des véhicules autres que TPG. Il demande si les navettes seront dès lors perdues dans le flot de la circulation, ou si une négociation est prévue pour une dérogation, afin que ces véhicules puissent utiliser les commodités des TPG.

M. Rodriguez répond que c'est dans le cadre du diagnostic et du benchmarking qu'il sera possible de savoir dans quelle mesure une dérogation est possible pour que les navettes puissent utiliser les voies de bus. Il s'agit cependant de relier les différents quartiers et secteurs qui ne bénéficient pas de transports publics, et dont les routes n'ont pas forcément des voies de bus, comme par exemple la route de Saconnex-d'Arve, la route de Base ou celle de Bardonnex. La seule voie de bus est sur la route de St-Julien. Le problème est donc moindre, compte tenu de l'absence de ces voies.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet la délibération 23-2026 au vote du Conseil municipal.

**La délibération 23-2026 est acceptée
par 22 oui, soit à l'unanimité.**

d) D 24-2026 P : Crédit d'engagement de 3 300 000 F pour la réalisation des aménagements intérieurs des futurs locaux de la Commune (poste de police communal et permanence sociale) dans l'immeuble H1 du PLQ Rolliet à Plan-les-Ouates

Le Président soumet l'entrée en matière de cette délibération (annexe 4) au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 22 oui, soit à l'unanimité.

Mme Monbaron rappelle que les bâtiments d'activité du Rolliet sont en cours de réalisation, notamment en bordure de la route de Base. Dans l'un de ces bâtiments prendront place des espaces à destination de certains services communaux, à savoir une permanence sociale communale avec un espace de 100 m² et un poste de police municipale d'une surface de 600 m². Un crédit d'études a été voté en 2025 dans lequel figuraient ces projets de programmes communaux dans le bâtiment H1. Ce programme reste inchangé. Le vestiaire et le parking de la police municipale sont prévus au sous-sol, le poste de police municipale au rez-de-chaussée (il sera également accessible depuis le rez-de-chaussée à l'intérieur de l'îlot) et les locaux de la permanence sociale au deuxième étage, où seront également situés les locaux de l'Hospice Général. Il est maintenant temps de voter les crédits pour aménager ces locaux.

Concernant le poste de police municipale, ce n'est pas quelque chose de courant. Les services ont donc été visiter des postes existants, notamment à Venier et à Carouge, pour confirmer les idées d'aménagement et mieux caractériser les besoins. Ce poste comprendra des violons et des locaux d'audition que nous n'avons pas actuellement, des locaux qui pourront être mis également à disposition des autres postes de police municipale des Communes avoisinantes en attendant qu'elles réalisent elles-mêmes des nouveaux locaux avec de telles installations.

Le plan initial a fait l'objet de quelques ajustements mineurs, des rocade de bureaux notamment. Le détail des modifications figure dans l'exposé des motifs en page 5.

Mme Monbaron préconise de renvoyer cette délibération en commissions Environnement et infrastructures et Finances et économie. Elle pourra alors expliquer les détails des calculs qui ont permis de présenter cette délibération au plus près des coûts réels. Les locaux devraient être mis en service en mai 2027.

Le Président informe que le Bureau préconise aussi un renvoi en commissions Environnement et infrastructures et Finances et économie.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal le renvoi de la délibération 24-2026 en commissions Environnement et infrastructures et Finances et économie.

**La délibération 24-2026 est renvoyée
en commissions Environnement et infrastructures et Finances et économie
par 22 oui, soit à l'unanimité.**

e) D 25-2026 P : Radiation d'une servitude de canalisation au profit de la Commune de Plan-les-Ouates à charge de la parcelle N° 6745

Le Président soumet l'entrée en matière de cette délibération (annexe 5) au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 23 oui, soit à l'unanimité (majorité qualifiée, le Président vote).

M. Rodriguez précise qu'il s'agit du village de Saconnex-d'Arve Dessous, à la route des Chevaliers-de-Malte. Il est prévu d'y construire 24 logements sur l'aire d'implantation des constructions nouvelles, qui est indiquée dans le plan de site de Saconnex-d'Arve, approuvé en

2018. Ce projet de construction se situe en partie sur l'assiette d'une servitude de canalisation d'eau en faveur de la Commune de Plan-les-Ouates, qui est assez âgée étant donné qu'elle a été inscrite le 12 septembre 1946. Le propriétaire de la parcelle a sollicité la Commune durant l'été 2025 pour la radiation de cette servitude, car l'assiette de celle-ci se situait en partie sur la rampe d'accès au parking du sous-sol. Les sondages effectués n'ont pas révélé de canalisations d'eau. Il n'y a rien. Une étude a été menée et il en ressort que cette servitude n'est pas nécessaire, car le système d'assainissement a été aménagé sous la route des Chevaliers-de-Malte, qui appartient donc au domaine public communal. Le maintien de cette servitude de canalisation pègre le développement de ce projet, car la création de la rampe du projet vient en conflit avec la servitude en question pour laquelle il n'y a pas de canalisation. Il s'agit donc d'accéder à cette demande et de nettoyer au passage le foncier étant donné que la servitude n'a aucune utilité. M. Rodriguez préconise de voter cette délibération sur le siège.

Le Président informe que le Bureau préconise également un vote sur le siège de cette délibération.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet la délibération 25-2026 au vote du Conseil municipal.

**La délibération 25-2026 est acceptée
par 23* oui, soit à l'unanimité.**

**) majorité qualifiée, le Président doit voter*

f) D 27-2026 P : Autorisation donnée au CA de signer l'acte relatif à la mutation parcellaire portant division de la parcelle n°7486 de la pièce Ea au sein du PLQ N° 30'043 dit du Rolliet

Le Président soumet l'entrée en matière de cette délibération (annexe 6) au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 22 oui, soit à l'unanimité.

Mme Monbaron précise qu'il s'agit d'une division parcellaire dans le cadre de la construction de la coopérative d'habitation Equilibre et Harmonie. Un plan est présenté en page 4 de l'exposé des motifs qui décrit les opérations qui seront faites sur cette parcelle. Ces divisions parcellaires permettent de délimiter les zones qui seront par la suite attribuées au domaine public ou au domaine privé.

La venelle centrale du quartier sera gérée par l'ensemble des immeubles du périmètre. La partie en vert clair sur le plan sera une parcelle commune de la coopérative et de la fondation Emma Kammacher qui construira ses immeubles à côté. Ces parcelles seront regroupées en fin de chantier. Des servitudes ont été mises en place récemment, notamment pour l'empiètement des balcons. Ces dernières seront reportées sur les bonnes parcelles au moment de la signature de l'acte. Le Conseil administratif préconise un vote sur le siège de cette délibération.

Le Président informe que le Bureau préconise également un vote sur le siège de cette délibération.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet la délibération 27-2026 au vote du Conseil municipal.

**La délibération 27-2026 est acceptée
par 23* oui, soit à l'unanimité.**

**) majorité qualifiée, le Président doit voter*

g) D 28-2026 P : Crédit d'engagement de 160 000 F destiné à l'achat et la mise en place de tableaux blancs interactif (TBI) dans les classes de l'école Champ-Joly CM à Plan-les-Ouates

Le Président soumet l'entrée en matière de cette délibération (annexe 7) au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 22 oui, soit à l'unanimité.

M. Rochetin rappelle que l'introduction des tableaux blancs interactifs dans les écoles constitue un investissement à long terme, qui s'inscrit dans les politiques nationales et cantonales en faveur de l'éducation numérique. L'école du Sapay en est déjà équipée. Celle du Pré-du-Camp le sera lors de sa réfection. Ils sont d'ores et déjà prévus pour l'école du Rolliet. La présente délibération concerne l'installation de ces tableaux dans les 24 classes de Champ-Joly, demandées de manière récurrente par le directeur. Le Conseil d'Etat encourage vivement les écoles à s'en doter, dans son courrier de 2023. Plus de 60% des écoles genevoises en sont déjà équipées.

Les vertus pédagogiques de ces tableaux sont précisées dans l'exposé des motifs et les explications sont assez claires. Par conséquent, le Conseil administratif préconise un vote sur le siège de cette délibération.

Le Président informe que le Bureau préconise également un vote sur le siège de cette délibération.

M. von Haller comprend que ces tableaux interactifs constituent une éducation par le numérique, mais pas pourquoi il est dit que c'est une éducation au numérique. Pour cela, il faudrait donner les ordinateurs aux enfants. Il demande des précisions concernant cette éducation dite au numérique.

M. Rochetin répond qu'il faudrait peut-être poser la question aux enseignants.

M. Delfim demande s'il est vraiment nécessaire d'équiper toutes les classes de l'école, si tous les niveaux doivent avoir accès à cette technologie, et si une rocade pourrait être instaurée pour ne pas suréquiper l'établissement si ce n'est pas absolument nécessaire.

M. Rochetin encourage M. Delfim à lire la délibération. Le programme scolaire prévoit l'usage de ces tableaux pour tous les niveaux scolaires. Ils permettent par exemple de gagner du temps pour des schémas ou autres illustrations, qui peuvent être repris chaque année. Comme dans un ordinateur, tout ce qui sera dans un dossier pourra être repris d'année en année. Les nostalgiques regretteront le bruit de la craie sur le tableau noir, mais nous avons fait le choix d'évoluer dans le sens des recommandations du DIP. A chacun de juger de la pertinence ou non du programme éducatif.

Mme de Mitri sort justement d'une formation d'éducation à la science numérique, qui comporte 3 volets : la prévention, l'éducation, l'utilisation de certains outils. Il convient donc d'être équipé, pas nécessairement avec des ordinateurs. Chaque classe dispose de 5 tablettes que l'on peut connecter à ces tableaux interactifs. Les enseignants continuent cependant aussi à écrire directement au tableau. Ces tableaux permettent aussi de projeter des images, des films. C'est vraiment très utile. Elle ne conçoit pas l'enseignement aujourd'hui sans ce type de tableau. Elle l'utilise depuis plusieurs années.

M. Solari comprend la question de savoir si c'est une éducation ou pas. Pour sa part, il considère que ces tableaux constituent un outil, utile, mais d'autres manières seront aussi utilisées, par exemple les tablettes. Le vote de ce soir concerne l'installation d'un outil dans l'école.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet la délibération 27-2026 au vote du Conseil municipal.

**La délibération 27-2026 est acceptée
par 22 oui, soit à l'unanimité.**

B. Projet de résolution

a) R 04-2026 P : Adaptation et optimisation du programme du centre sportif et culturel des Cherpines

M. Brunschweiler fait lecture de la résolution.

Le Président soumet l'entrée en matière de cette résolution (annexe 8) au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 22 oui, soit à l'unanimité.

Mme Monbaron précise que la volonté, avec cette réflexion, est d'aboutir à un avant-projet rationalisé dont nous avons repoussé le délai à septembre. L'objectif est de créer un centre sportif adapté aux besoins tout en diminuant les coûts de construction et d'exploitation. A la suite de la séance conjointe de janvier dernier, le Conseil administratif a décidé de modifier le programme qui était prévu pour la salle de spectacle, partant du principe que, telle qu'elle était imaginée, cette salle n'était pas vraiment en adéquation avec les besoins de la population de la Commune. Il était en effet prévu initialement de la mettre à disposition d'une structure privée qui organise des spectacles d'envergure pour pouvoir utiliser l'entier de ce lieu, la volonté n'étant pas de trop charger le service culturel de Plan-les-Ouates. Or, nous nous sommes rendu compte que la Commune n'y trouverait pas de gain particulier, sauf d'avoir une offre culturelle diversifiée, et devrait même assumer des frais d'exploitation pour cette salle. Pour ces raisons, il a été décidé de réduire le volume de cet espace pour en faire une salle vraiment disponible pour la population, en grand espace ou en espaces plus petits, grâce à des parois de séparation insonorisées. Ainsi, plusieurs personnes, groupes, familles, entreprises, pourront utiliser cet espace simultanément, et des grandes manifestations pourront y être organisées également. Nous constatons aujourd'hui que la salle du Vélodrome est trop petite pour recevoir les aînés par exemple ; cette nouvelle salle le permettra. Elle pourra aussi être mise à disposition de tiers.

Le Président informe que le Bureau préconise un vote sur le siège de cette résolution. Il ajoute que le procès-verbal de la séance de la commission conjointe du 19 janvier 2026 ne sera pas approuvé au sein du Conseil municipal, mais dans chaque commission.

Mme Rüegger se réjouit qu'il ait été tenu compte de la précision pour l'espace intérieur de la piscine. Elle propose un amendement pour réduire la dimension des espaces souterrains. Il faut savoir qu'une place de parking coûte 60'000 F. D'autre part, on s'attend à une réflexion active sur la mutualisation d'un espace dans la zone industrielle, puisque les événements sportifs n'auront en général pas lieu en semaine, donc en dehors des heures de bureau. De plus, la nappe phréatique présente a besoin de circuler, et tout ce qui est bétonné, en dur, peut changer son cours et avoir des répercussions en amont ou en aval. Mme Rüegger invite donc à une réflexion générale sur ce thème, dans le cadre du redimensionnement de cet espace. Elle vient d'envoyer un texte à ce sujet à ses collègues et au Secrétariat général.

Mme Monbaron revient sur le nombre de places de parking. Actuellement, le centre sportif compte 50 places dans le parking situé le long du chemin du Pont-du-Centenaire, qui est le parking pour le restaurant. Il y a encore un parking provisoire au chemin des Charrotons, avec une centaine de places. Ce dernier disparaîtra avec la création de l'espace de la Grande Prairie et le déplacement des terrains de football à cet emplacement. Il n'y aura alors plus que 50 places de parking. Déjà aujourd'hui, lors des manifestations, matchs ou autres, les voitures sont garées de manière sauvage dans tous les chemins alentours. Avec la construction d'une patinoire, d'un bassin de 50 mètres, d'un autre de 25 mètres, des courts de tennis, de squash, de badminton, de padel, du mur de grimpe, d'une salle polyvalente d'une certaine ampleur, d'une salle des musiques actuelles, etc., les infrastructures seront largement plus conséquentes et attireront un nombreux public, plus important que le centre sportif actuel, notamment lors des différentes compétitions. Le parking prévu est de 300 places. Nous aurons donc 350 places au total. Or nous savons que les 150 places que nous avons aujourd'hui ne suffisent pas. Mme Monbaron invite très fortement les Conseillers municipaux à ne pas réduire le nombre de places prévues. Déjà maintenant, les personnes peuvent se garer dans la zone industrielle et dans le parking de SkyLab.

Mme Rüegger rappelle que sa proposition d'amendement concerne une réflexion à mener sur ce sujet.

Mme Monbaron répond que la résolution présentée ce soir est justement le résultat des réflexions menées sur le périmètre.

M. von Haller accueille avec un certain soulagement les signes d'un changement de paradigme concernant la pièce D. Sans parler encore d'un redimensionnement, un certain recentrage sur les besoins concrets de la population de Plan-les-Ouates semble s'amorcer. Les coûts prévus sont considérables, tant pour la construction, un quart de milliard de F, que pour l'exploitation, 15 millions de F, soit au moins 8 centimes additionnels, et ce sont des hypothèses optimistes. Au vu de ces coûts, des arbitrages restent indispensables. Un phasage peut aider, mais risque de ne pas suffire à lui seul. À choisir, la pièce D doit avant tout servir la population locale, plutôt que de viser un rayonnement extérieur. Nous ne voulons pas un projet sans ambition, mais il faut savoir dimensionner ses ambitions et les adapter à ses capacités financières. Dans sa forme actuelle, et malgré les ajustements proposés par cette résolution, le projet entraînerait des contraintes majeures sur les finances communales pour les 30 prochaines années, au détriment d'autres projets. D'hypothétiques sponsors, dont nous saurons plus en septembre, ne permettront probablement pas de changer fondamentalement la donne. Son groupe, les Verts, votera aujourd'hui cette résolution pour permettre la poursuite des travaux en cours, mais il donne rendez-vous en septembre pour retravailler ensemble ce projet si nécessaire. Nous devons léguer à nos enfants une infrastructure dont ils pourront être fiers, qui répond à leurs besoins, sans devenir un fardeau.

M. Thorimbert trouve assez désagréable d'avoir ce genre de proposition d'amendement au dernier moment, même si techniquement, c'est possible. Ce qui nous est proposé ce soir est un changement de programme, sur lequel nous devons nous prononcer, et qui diminuera les coûts globaux. Les réflexions proposées par l'amendement ont déjà été menées auparavant. Peut-être que le groupe de Mme Rüegger n'a pas été convaincu, ou estime ne pas avoir été entendu, mais une nouvelle réflexion sur le parking serait en quelque sorte un retour en arrière. Il ne votera donc pas cet amendement. Par ailleurs, cet amendement n'apporte rien du tout par rapport à l'objectif de la résolution, qui est simplement d'acter ce qui a été discuté et de prendre en compte les remarques faites lors de la commission conjointe.

Mme Saas rejoint les propos de M. von Haller. Elle approuve ce redimensionnement, pour correspondre aux besoins des habitants de Plan-les-Ouates et pas à ceux de tout le canton. Elle demande si le programme proposé par la résolution sera figé ou s'il sera encore modifiable.

Mme Monbaron répond qu'en fonction des crédits d'étude votés, le programme ne pourra pas être modifié encore et encore. Elle ne sait cependant pas où en sont les dépenses dans le cadre de ce crédit et s'il y aura, en juin, encore la possibilité de modifier quelque chose.

M. Delfim est d'accord avec les points évoqués par ses collègues, notamment les questions financières relevées par M. von Haller et la rudesse exprimée par M. Thorimbert. Il estime que le sujet a été suffisamment discuté, et même s'il n'a rien contre les amendements de dernière minute, son groupe, l'UDC, le refusera. Il demande cependant si, avec cette nouvelle proposition, le projet deviendra tout à coup soutenable financièrement, ou toujours pas.

Mme Monbaron remarque que c'est une question d'interprétation personnelle que de savoir ce qui est soutenable ou pas soutenable et jusqu'à combien on veut aller. Les adaptations proposées ne supprimeront pas l'augmentation des centimes additionnels. Pour contenir l'augmentation, il faut un financement conjoint, notamment pour le fonctionnement.

M. Dupraz annonce qu'il refusera l'amendement, et pense que ce sera aussi le cas pour les élus de son groupe, le PLR, parce que les réflexions ont déjà été menées. Il approuve le redimensionnement proposé par la résolution. C'est un choix politique que de déterminer l'effort financier pour la construction et l'exploitation de ce centre sportif, avec ou sans aide extérieure, privée ou publique. Nous ne pouvons pas maintenant décider par exemple de supprimer la patinoire ou autre chose, car nous sortirions du mandat d'études parallèles.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal l'amendement proposé par le PS pour engager une réflexion sur l'aménagement des espaces souterrains dans le cadre de l'adaptation du programme du centre sportif et culturel des Cherpines.

L'amendement n° 8 proposé par le PS concernant la résolution R 04-2026 est refusé par 2 oui, 17 non et 3 abstentions.

Le Président soumet maintenant la résolution R 04-2026 au vote du Conseil municipal.

La résolution R 04-2026 est acceptée par 22 oui, soit à l'unanimité.

7. PROPOSITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. Motions

a) M 06-2026 P : Pour une révision complète et modernisée des règlements encadrant les subventions communales en nature et numéraire

Mme Soulier procède à la lecture de la motion.

A la demande du Secrétariat général, la discussion suivante est reportée verbatim, donc mot à mot, sans aucune reformulation.

M. Thorimbert : « Avant le vote de l'entrée en matière, nous tenons à prendre la parole pour dire que notre groupe politique refuse l'entrée en matière. Si celle-ci était acceptée à la majorité, nous proposerions son refus, sans examen par une ou plusieurs commissions. Nous estimons en effet que le périmètre des invites formulées est incroyablement vaste et nécessite un travail colossal de la part de l'Administration, en demandant un inventaire exhaustif des subventions attribuées, avec les montants et les bénéficiaires. Est-il attendu d'avoir tous les bénéficiaires de la subvention des abonnements ? quid de la protection des données ? Une grande partie des personnes morales au bénéfice de subventions se trouvent dans la feuille Excel du projet de budget que chaque Conseiller municipal peut consulter, travailler. En triant les lignes des comptes 363 60, nous arrivons à une première image, avec plus de 9 millions de F de subventions. C'est donc un oreiller de paresse que de demander à l'Administration communale d'établir cette liste. Pourquoi ne pas être plus précis sur les subventions que le MCG estime devoir discuter, remettre en question ? Sur la deuxième invite, nous avons de la peine à comprendre comment une comparaison peut être faite entre les différents domaines cités, Sports, Social, etc. Chaque thème a une réalité différente, avec des réponses différentes. Sur la troisième invite, demander à l'Administration de relever les incohérences, les redondances, les lacunes, paraît compliqué car il y a une part de subjectivité, et nous avons confiance dans l'Administration pour détecter ce qui est indiqué. Nous sommes d'avis que c'est aux Conseillers municipaux d'être en veille et de faire comme le groupe MCG l'a signalé à propos du tarif des crèches. C'est aussi lors de l'examen du budget que chacun d'entre nous peut faire des remarques, émettre des questions. Sur la quatrième invite, il nous semble que ce travail est globalement fait par le Conseil administratif. Certes, il est toujours possible d'améliorer, de peaufiner, mais faisons attention à ne pas être trop précis. C'est à nouveau à nous, Conseillers municipaux, d'attirer l'attention sur les problèmes avec des exemples concrets. Sur la cinquième invite, demander que le Conseil administratif présente un rapport complet dans un délai de 12 mois, est à nos yeux mission impossible. En revanche, nous avons entendu de la part du Conseil administratif, et cela a été annoncé publiquement lors de la cérémonie des mérites sportifs, que des discussions et des réflexions allaient avoir lieu. Le travail est donc lancé, vu le projet de

budget 2026, et nous sommes d'avis que la motion est non seulement impossible à réaliser, mais également sans objet, vu les promesses du Conseil administratif. C'est aux Commissaires d'être attentifs avec des questions plus précises. Au vu de ces explications, nous vous proposons de ne pas entrer en matière. Nous vous remercions de votre attention. »

M. Dupraz : « Merci M. Thorimbert. Nous rejoignons à 100% ce qui vient d'être dit. Les deux Conseillers administratifs en charge de la Culture et du Sport sont en train de travailler déjà depuis un certain temps sur la révision des règlements, des critères d'attribution, etc. Pour nous, cette motion n'a pas lieu d'être. Le travail est en cours. Cela prend un peu de temps, effectivement, mais à nous d'analyser au cas par cas les nouveaux règlements qui nous sont proposés. Donc, sur cette base, le PLR n'entrera pas en matière pour cette motion. Merci. »

M. Delfim : « Je partage totalement l'avis de mes préopinants. Moi qui croyais, en lisant mon texte, qu'il était un peu vif, je me rends compte qu'il faut que je bosse encore mon niveau, tout est relatif. En lisant cette motion, la première fois, je me suis dit « Tiens, ça a été fait avec ChatGPT ». Comment je peux, moi, mon groupe, avoir de la visibilité en donnant l'impression de faire quelque chose tant le sujet était mal ciblé et mal circonscrit... circonscrit ? J'en perds mes moyens ; j'ai tellement d'émotion de voir que le discours se durcit ici. Mes mots glissent. Mais bref, ce qui semble avoir manqué, c'est l'utilisation de la machine. C'est peut-être un esprit critique. Évidemment, c'est quelque chose qui se fait rare. Et comme dirait certains informaticiens un peu taquins, le problème souvent se situe entre le clavier et la chaise du bureau. Je pense qu'ici, on a un cas d'école. Mais, bref, pour revenir au fond de la chose, effectivement, on trouve, je trouve, qu'on se perd dans les nombreux buts suggérés, ceux-ci sans doute de peur de ne pas toucher une seule cible, quand on veut tirer dans tous les coins, c'est souvent ce qui arrive malheureusement. Ici, on demande de reconsidérer tous les règlements encadrants, toutes les subventions accordées par la Commune, sans aucune nuance, sans aucune précision. Donc peut-être que ce flou cache d'autres desseins, mais nous n'allons pas pousser le bouchon trop loin dans les intentions que l'on porte aux tenanciers de cette motion. On nous dit qu'il est important de faire preuve de gestion rigoureuse. C'est nécessaire, certes. Mais là, on veut regarder tous azimuts pour creuser autant que faire se peut sur tous les sujets et donc engager des moyens conséquents de la part de notre Administration qui a déjà ses affaires courantes à mener et aussi des charges particulièrement importantes en ce moment, alors qu'on le sait, on manque de ressources, ça a été dit encore ces derniers mois. Finalement, on peut se demander quel était l'objectif, comment a-t-il été conçu ? Un objectif est censé être spécifique. Or, ici, on a affaire à une généralité des plus brouillonnes et non mesurable. Dans le cas présent, il est difficile de chiffrer, d'évaluer le temps et les moyens à investir. On sait juste qu'ils seront conséquents. On ne saurait même pas juger d'un tel critère. On voit bien que la charge de travail que ça demande à l'Administration n'est pas réaliste, en l'occurrence. Donc, face à une telle farce mal ficelée, nous refusons catégoriquement d'entrer en matière sur cette motion. »

M. von Haller : « Je ne pense pas que les attaques personnelles permettent vraiment de débattre sereinement. Pour ma part, pour notre part, nous entrons en matière, déjà, parce que par principe, on trouve que le travail que quelqu'un fait mérite presque toujours d'être étudié. Ici, il s'agit de discuter des subventions. Certains éléments, on n'est pas d'accord avec. On vient justement débattre en commission pour voir s'il peut être gardé ou pas, pour ne pas surcharger l'Administration, pour ne pas faire des mondes impossibles, mais une réflexion globale sur les subventions à Plan-les-Ouates ne semble pas superflue. »

Mme Rüegger : « Merci M. von Haller, je vous rejoins à 100%. Je trouve qu'on peut ne pas être d'accord, mais il peut y avoir un peu plus d'élégance. Je trouve que certains propos sont absolument inutiles. Et nous sommes toujours entrés en matière, même quand on ouvrait les portes ouvertes. Mais je pense qu'il y a quelqu'un, enfin un groupe, qui a fait un travail. On peut en débattre en commission, on peut l'améliorer, on l'a déjà fait à plusieurs reprises, on a parfois même réécrit complètement des motions, donc je trouve très peu élégant de ne pas

entrer en matière. Je le regrette profondément, parce que j'imagine, à moins que certains d'entre vous aient changé d'avis, que ça ne va pas passer, mais je trouve ça absolument regrettable et délimitatif. »

Mme Saas : « Alors, personnellement, qu'on rentre en matière ou pas, je respecterai le vote à la majorité de cet hémicycle. Par contre, je vous demanderais vraiment d'avoir des propos respectueux envers les gens qui écrivent les motions, parce que là, je vous demande, M. le Président, de réagir par rapport à ça, parce que les propos qui ont été tenus ce soir, alors déguisés, certes, il n'y a pas eu d'insultes directes, mais c'est quand même inadmissible quand c'est politique, et c'est bien la première fois depuis le début de cette législature où ce genre de propos sont tenus, en tout cas... je n'ai pas été là pendant deux Conseils ? municipaux, donc je ne sais pas, mais c'est la première fois que c'est écrit de la sorte, ou en tout cas, ça l'est dit. Je vous demanderais de réagir, car pour moi, il y a vraiment un manque de respect par rapport à l'auteur de cette motion. Je vous remercie. »

Le Président : « Je n'ai pas à commenter ou à stopper les personnes qui voudraient s'exprimer, si ce n'est pas une insulte directe. Donc, M. Delfim a le droit et tout ce qu'il a dit lui appartient. Et c'est lui-même qui sera juge et responsable. Maintenant, c'est cet hémicycle qui est responsable de juger ce que M. Delfim dira ou ne dira pas. Donc, je regrette, mais maintenant, M. Delfim est libre de dire ce qu'il a dit si ce n'est pas insultant, dénigrant, par rapport aux personnes. »

Mme Saas : « Alors, je ne rejoins pas du tout ce que vous venez de dire, parce que peut-être que ce n'était pas insultant, mais c'était totalement dénigrant. Si vous aviez écouté les propos tenus, ils étaient totalement dénigrants. Et c'est à vous, M. le Président, de pouvoir intervenir, car c'est vous qui tenez la séance. »

Mme Soulier : « J'aimerais que soit protocolé dans le PV, mot pour mot, et j'y tiens, les mots de M. Delfim. Merci. »

Le Président : « Madame Soulier, soyez certaine que tout ce qui a été dit actuellement sera protocolé dans le PV et sera restitué tel que cela a été dit. »

Mme Monbaron : « Juste, pour préciser effectivement ce qui a été émis par quelqu'un d'entre vous, nous avons travaillé en commission Sports sur le budget, dans lequel nous avons bien évidemment évoqué toutes les subventions qui sont données au niveau sportif, et il a pu à cette occasion, en octobre et en novembre, être indiqué que le service des Sports travaillait sur les diverses subventions qui sont allouées aux clubs pour voir s'il était possible, c'est une demande qui datait déjà de plusieurs années par une personne qui est sur cet hémicycle légèrement surélevé, qui depuis quelques temps déjà demande en fait d'avoir une clarification pour les subventions, de voir s'il y a une possibilité d'uniformiser et de faciliter le traitement des subventions, pour voir si c'est équitable d'un club à l'autre. C'est un travail qui est mené actuellement par le service des Sports qui est également en discussion avec le service de la Commune de Lancy qui, elle, a mandaté une entreprise externe pour faire ce travail. Nous avons demandé combien ceci a coûté, quels sont les résultats, est-ce qu'ils en sont satisfaits pour voir exactement dans quel sens nous allons orienter nos travaux car il faut bien se rendre compte que c'est quand même quelque chose de conséquent. La première chose qui va être faite par le service, c'est déjà de revoir le formulaire qui est adressé chaque année à chaque club pour obtenir tous les renseignements, pour pouvoir délivrer justement ces subventions, pour avoir des renseignements également plus précis. La possibilité d'informatiser le processus est à l'étude pour que les clubs ne doivent pas chaque année tout recommencer. Donc oui, le travail est en cours au niveau du Sport. »

M. Rochetin : « Effectivement, en complément à ce qu'a dit Mme Montbaron, et j'en ai déjà parlé en commission, les règlements, aussi bien du service de la Petite Enfance que du service Culturel que du service de l'Action Sociale sont en cours de réalisation avec des présentations qui viendront dès que ce sera fait. Donc effectivement, vu la destinée de la

motion, j'encourage quand même les motionnaires à prendre contact ou à exposer clairement les faits qui les dérangeraient pour qu'on cible beaucoup plus clairement les problématiques. Parce que, vu la forme de la motion, effectivement, elle engendre un travail colossal de la part de l'Administration qui n'a pas forcément besoin de surplus aujourd'hui. Donc j'encourage les motionnaires d'arriver avec des demandes, soit directement vers moi, soit par le biais d'une autre motion avec des objectifs plus ciblés. »

M. Fedele : « J'ai cru comprendre que l'usage ici voulait, par respect, de toujours entrer en matière et que ce serait interprété comme un manque de respect de ne pas entrer en matière sur une motion. Alors, vous me connaissez, moi je ne pratique pas la langue de bois, donc à un moment donné, supprimons ce passage d'entrée en matière, modifions le règlement. À quoi ça sert ? Je veux dire, à quoi ça sert de poser la question de savoir si on entre en matière ou pas ? De toute façon, c'est l'école des fans et puis pour mettre un 10, on entre en matière. Si nous estimons à tort ou à raison, de manière libre et claire, qu'il n'y a pas à entrer en matière sur ce sujet, excusez-moi de ne pas avoir l'hypocrisie de vous dire qu'on va entrer en matière pour droit derrière, pour dire qu'on va rejeter, qu'on va s'opposer au renvoi en commissions. En tout cas, moi, c'est la manière de fonctionner. Et je ne pense pas le faire en manquant de respect à qui que ce soit. »

M. Delfim : « Je voulais juste vous remercier, M. le Président, d'avoir rappelé et défendu mon droit à m'exprimer face aux sensibilités chagrines qui se sont manifestées. »

M. Solari : « J'entends bien, je suis dans la commission Sports, et puis au niveau de la Sociale, je sais très bien que le travail se fait. En Culture, j'espère que cela va être aussi pris à bras le corps pour définir un certain nombre de critères et d'indicateurs. Moi, ma préoccupation va quand même, du moment où on va vers un refus d'entrée en matière, vers une réflexion autour d'une instance de régulation inter-domaine et simplement à un moment donné de pouvoir avoir un regard transversal sur l'ensemble des services et chercher une cohérence au niveau des grilles qu'on peut utiliser pour déterminer un certain nombre de subventions, et je trouve que c'est quand même important d'avoir ce regard transversal. Et puis, je ne me permettrais jamais, en tout cas, de faire un certain nombre de suppositions si celles-ci ne sont pas vérifiées. »

Fin de la partie reportée verbatim

Le Président soumet maintenant au vote du Conseil municipal l'entrée en matière de la motion M 06-2026, qui est refusée par 8 oui, 13 non et 1 abstention.

Mme Soulier prend note de ce refus d'entrer en matière et remercie Les Verts et le PS pour leur soutien.

b) M 07-2026 P : Pour la création et l'amélioration des places de parc pour deux-roues motorisés et/ou musculaires à Plan-les-Ouates

M. Majbour procède à la lecture de la motion.

Le Président soumet l'entrée en matière de cette motion (annexe 9) au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 20 oui et 2 abstentions.

M. Thorimbert propose le renvoi en commission Environnement et infrastructures de cette motion, notamment pour discuter de l'affirmation que les mesures seraient sans impact sur le nombre de places de stationnement automobile. Il a en effet en tête le cas du chemin de l'Essartage, où les motos et scooters n'ont pas assez de places ; il se dit, dans ce cas, extrêmement favorable à la suppression de quelques places pour voitures. Il souhaite donc qu'en commission on puisse savoir ce qui est négociable ou pas.

M. Rodriguez préconise également un renvoi en commission Environnement et infrastructures, pour avoir plus de précisions sur certains aspects des « invite ». Il approuve l'augmentation du nombre de places pour les deux-roues, mais s'étonne que cela puisse se faire sans impact négatif

sur le nombre de places voitures existantes. Il voudrait aussi avoir des précisions sur ce que l'on entend par « étudier des solutions de couverture légères et végétalisées ». Il a en effet été constaté que la végétalisation n'est pas aisée pour ce type de couverture. Il se réjouit de pouvoir en discuter en commission. C'est une motion intéressante et il en remercie les auteurs.

M. von Haller est également favorable à un renvoi en commission Environnement et infrastructures. Certains éléments méritent une discussion. Il lui semble aussi illusoire de ne pas toucher aux places pour voitures.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal le renvoi de la motion M 07-2026 en commission Environnement et infrastructures.

**La motion M 07-2026 est renvoyée
en commission Environnement et infrastructures
par 22 oui, soit à l'unanimité.**

c) M 08-2026 P : Pour une modernisation progressive et une gestion pérenne des places de jeux de la commune de Plan-les-Ouates

Mme Soulier procède à la lecture de la motion.

Le Président soumet l'entrée en matière de cette motion (annexe 10) au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 22 oui, soit à l'unanimité.

Mme Soulier donne maintenant lecture de l'exposé des motifs.

M. Delfim a eu l'occasion de discuter avec l'auteur de cette motion, M. Ducrest. Il partage un certain nombre de constats. Il trouve cohérent d'utiliser le terme « progressivement » et se réjouit d'en parler en commission.

M. Thorimbert demande au Conseil administratif quelle est la commission la plus adéquate pour débattre de ce sujet.

M. Rodriguez préconise un renvoi en commission Environnement et infrastructures. La motion évoque en effet des questions de sécurité ; à ce sujet, des contrôles de sécurité sont faits chaque année par une société agréée en sécurité pour les places de jeu, et nous avons l'obligation de le faire. De plus, nous devons passer par des autorisations de construire, avec des jeux agréés. Quant à la fréquentation des jeux, il faut savoir comment la déterminer, visuellement, par sondage ou autre. En commission Environnement et infrastructures nous pourrions échanger, présenter ce qui est fait et ce qui est prévu dans les plans des investissements pluriannuels pour certaines classes.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal le renvoi de la motion M 08-2026 en commission Environnement et infrastructures.

**La motion M 08-2026 est renvoyée
en commission Environnement et infrastructures
par 22 oui, soit à l'unanimité.**

8. QUESTIONS

Photo dans le journal Ouverture et intelligence artificielle

M. Zumbach se réfère au dernier numéro de Ouverture et pose une question au sujet d'une photo en lien avec la boîte aux lettres du Père Noël. Il a cherché en vain les crédits de cette photo à la fin du journal, a contacté des photographes de sa connaissance, dont aucun n'a indiqué que la photo lui revenait, puisqu'il s'agit certainement d'une image créée par l'intelligence artificielle. Il

souhaite savoir quelles sont les règles au sein de l'Administration communale quant à l'utilisation de l'IA, puisqu'apparemment certains employés ont reçu une formation pour cela. La question est donc la suivante : la Commune a-t-elle un règlement précis à ce sujet, et si oui, quel est-il et où peut-on le trouver ?

Mme Monbaron répond que la première photo, vue du ciel, date de 2015, et le crédit photo n'a pas été retrouvé. Concernant la photo du Père Noël, elle a été prise par une collaboratrice qui l'a ensuite en effet retravaillée avec l'IA. Elle confirme que des collaborateurs ont suivi une formation à ce sujet au sein de l'Administration. Les règles à ce sujet sont internes, et pas publiques. Elles permettent d'utiliser l'IA avec parcimonie et cela doit être mentionné pour les images générées. Des discussions sont encore en cours dans les services.

Contrôles de sécurité

M. Delfim fait allusion à la catastrophe de Crans-Montana et demande si les contrôles sécurité sont à jour dans notre commune et s'ils sont faits de manière scrupuleuse.

Mme Monbaron répond que nous avons plusieurs types de locaux mis à disposition de la population ou d'entreprises. Trois sont en gérance : La julienne, le Café de la Place et le Restaurant des Cherpines. Au niveau de la construction de ces bâtiments, les approbations sont faites par les services du feu qui sont très pointilleux. Elle rappelle l'anecdote liée à la dernière ouverture de crèche, qui a été très difficile à obtenir, car l'inspecteur du feu estimait que les protections de fermeture des portes ne garantissaient pas que les enfants ne puissent pas se coincer les doigts. Les autorisations d'exploiter passent par tous les services de l'Etat. Elle rappelle que nous n'avons pas la même réglementation qu'en Valais ; ce n'est pas à l'Administration communale de procéder à ces contrôles. De plus, pour toute modification souhaitée, les gérants doivent au préalable en faire part à la Commune. Pour la location des salles à des particuliers, un règlement très précis oblige à mandater les pompiers pour vérifier la conformité de la mise en place des salles.

Annulation d'une location de salle

Mme Rüegger revient sur l'annulation de la location de la salle pour la projection d'un documentaire prévue le 19 février. Les organisateurs, des habitants et habitantes de la commune, avaient réservé l'espace en janvier et obtenu l'acceptation officielle de la part de la Commune le 27 juin 2025. Une lettre datée du 6 février, mais reçue le 12, leur a ensuite signifié le refus de cette location, sans explication claire ni justification. Cette décision tardive et unilatérale interroge. Pourquoi un tel revirement, alors que d'autres événements engagés, comme ceux du Festival du film au vert, ou encore des projets qui sont liés au FIFDH, Festival international des droits humains, ont pu se tenir sans problème dans notre salle communale ? Ces événements abordent des sujets sociétaux, environnementaux ou liés aux droits humains. Tous aussi sensibles. Refuser ce débat sous prétexte qu'il serait politique revient à restreindre l'espace public aux sujets consensuels et affaiblir la confiance envers les institutions. Elle demande au Conseil administratif de clarifier publiquement les critères utilisés pour distinguer un événement culturel d'un événement politique, de garantir une gestion transparente et équitable des salles communales, et de permettre à cette collection de débats de se tenir dans le respect des règles et de la liberté d'expression.

M. Rochetin confirme que la demande avait été faite pour la projection d'un film, sans développer l'explication d'un débat public politique. Cela a été découvert à la lecture du flyer. La julienne, dans son règlement, ne prévoit pas d'événements politiques ou religieux ; en période de recueil de signatures pour une initiative, cela tombait clairement dans le débat politique. Le contexte du festival FIFDH est très différent. Nous sommes en faveur du débat et de l'échange d'idées, mais en l'occurrence il s'agissait d'une demande insidieuse posée sans toutes les justifications de la séance. C'est pour cette raison que le courrier a été envoyé. Il précise cependant que la personne en a été avertie au préalable, et les explications nécessaires lui ont été fournies, à savoir que La julienne n'est pas un lieu de location pour des débats politiques.

Réponse à la question de M. Epenoy

Mme Monbaron se réfère à la question de M. Epenoy concernant la sélection des artisans présents au marché de Noël. Il demandait notamment si ceux-ci étaient issus de la commune et pour ceux qui sont seuls dans leur créneau, s'ils sont sélectionnés à nouveau d'année en année, pour autant qu'ils se réinscrivent. M. Epenoy avait eu vent de rumeurs sur la manière de choisir les artisans et souhaitait recevoir une information claire à ce sujet.

Elle répond que les inscriptions sont ouvertes de fin juin à début septembre. Elles sont prolongées jusqu'à mi-septembre s'il reste des places ouvertes. Si des personnes contactent la Commune en dehors de cette période, leurs coordonnées sont prises et elles sont renvoyées vers un lien, un formulaire en ligne, qui leur permet de s'inscrire. Les artisans doivent s'inscrire par écrit, via ce formulaire, qui est donc disponible sur le site internet ou par mail. La sélection est faite dans le courant du mois de septembre, sur la base de la qualité des produits proposés ; des photos et descriptions sont demandées. À qualité égale, la priorité est donnée aux personnes domiciliées à Plan-les-Ouates. Un maximum de 2 artisans sont choisis s'ils proposent le même type de créations, afin d'assurer une certaine diversité. Les artisans ne sont pas automatiquement repris d'année en année, afin de laisser une opportunité au plus grand nombre. Ils peuvent être présents au maximum 2 ans de suite, après quoi il y a obligatoirement 1 an d'absence. Ils peuvent alors à nouveau s'inscrire et la sélection dépendra des autres demandes. La priorité est donnée aux habitants de Plan-les-Ouates et aux nouveaux. Cela permet d'avoir un tournus et de donner une chance à tout le monde de participer à ce marché.

Réponse à la question de M. Delfim

M. Rochetin se réfère à la question de M. Delfim sur les dons faits au quart-monde, posée lors du Conseil municipal du mois de décembre.

Il précise qu'il y a deux catégories de subventions qu'il convient de distinguer : les subventions sociales et les subventions de solidarité internationale. Le terme « quart-monde », aujourd'hui désuet, figure encore dans le règlement en vigueur pour les subventions sociales. Il désigne la pauvreté dans les pays riches. Les deux règlements concernés (subventions sociales et subventions de solidarité internationale) sont en cours de révision, notamment pour en moderniser le vocabulaire. Trois types de projets sont soutenus dans le cadre de la solidarité internationale (coopération au développement, droits humains et aide humanitaire), auxquels s'ajoute un fonds d'urgence. Une quarantaine de projets sont financés chaque année. En ce qui concerne la coopération au développement, une thématique bisannuelle est définie par la Commission sociale du Conseil municipal ; pour 2025-2026, il s'agit du développement rural et de l'agriculture. Les critères d'attribution sont en partie définis par le règlement et complétés par le service compétent, avec validation du magistrat en charge. La qualité, la transparence des dossiers, ainsi que l'impact et la pertinence des projets sont pris en compte. Dans le cadre de leur demande, les organisations doivent fournir un budget prévisionnel détaillé. L'année suivant l'attribution d'une subvention, elles doivent transmettre un rapport narratif et financier. Aucune nouvelle demande ne peut être déposée tant que ces documents n'ont pas été remis au service compétent. La page « subventions de solidarité internationale » du site internet de la Commune indique la liste des attributions annuelles depuis 2020, qui comprend les montants. La liste des attributions de subventions sociales est disponible sur la page « Subventions sociales ».

Squat

M. Delfim demande quelles suites ont été données par rapport au groupe qui a revendiqué le squat de la maison lors de la dernière séance du Conseil municipal et de la plainte qui avait été déposée.

M. Rochetin répond que lui-même et M. Rodriguez ont reçu ces personnes le 23 décembre pour échanger avec eux et leur exprimer les points de vue de la Commune. Ils ont été très perturbés par la tournure des événements. Le Conseil administratif a décidé récemment de retirer la plainte, cependant l'ordonnance avait déjà été prononcée.

Mme Monbaron remarque que le Conseil administratif a été surpris de la vitesse à laquelle cette ordonnance a été rendue, puisque cela a été fait dans les jours qui suivaient, alors qu'habituellement cela prend plusieurs semaines. Cela explique pourquoi il n'est pas possible de retirer la plainte.

9. DIVERS

Lecture des exposés des motifs

M. Fedele formule le vœu, en vue des prochaines commissions Environnement et infrastructures et Finances et économie, de ne plus paraphraser les exposés des motifs afin d'entrer tout de suite dans le vif du sujet et des discussions. Il estime que chaque membre du Conseil municipal peut prendre connaissance des exposés des motifs des projets en amont, cela permettrait de gagner du temps.

Clôture de la séance

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la séance à 22h39.

Fin de la séance

QUESTIONS DU PUBLIC

Projet Malte

Mme Nadia Malpighi, gérante de l'atelier Teacup dans le quartier des Sciers, qui est fermé depuis le 23 décembre en raison d'un courrier le lui notifiant le 12.12.2025. Depuis lors, malgré ses nombreuses demandes, elle n'a pas pu obtenir de rendez-vous avec M. Rodriguez. Une demande de sous-location a été faite le 15 octobre, et le refus a été notifié à Noël, pour une problématique de four. La personne qui accompagne Mme Malpighi intervient pour dire qu'il a eu un entretien téléphonique la semaine dernière avec Mme Monbaron, qui a donné suite à leur demande, ce pour quoi ils la remercient. Un loyer est payé à la Commune dans le vide depuis 2 mois, puisque l'établissement n'est pas exploité. Un courrier leur est finalement parvenu, autorisant la sous-location avec l'utilisation d'un four jusqu'en décembre 2027. Ils sont donc à la recherche d'un exploitant, mais beaucoup de temps a été perdu. Il demande à M. Rodriguez, responsable du dossier, pourquoi il n'a pas répondu plus rapidement, et souhaite maintenant obtenir un rendez-vous rapidement, pour discuter de la suite à donner.

M. Rodriguez propose d'en parler après la séance et fixe un rendez-vous vendredi 20 février à 9h00. Les régies sont là aussi pour répondre aux questions des locataires. Il rappelle qu'il y a eu une évaluation économique du projet, qui a mené à une réponse négative dans un premier temps et favorable finalement jusqu'au 31.12.2027. Il reconnaît les 2 mois payés dans le vide, et maintenant, c'est un loyer avec un rabais qui est demandé.

Le Président remercie tous les présents et les invite à se rendre à la cafétéria pour le verre de l'amitié.

Le secrétaire
Luis BRUNSCHWEILER

Le Président
Vincent CASARES

Liste des annexes

RAPPORTS :

- a) **Sécurité et communication du 12 janvier**
- b) **Sociale et enfance du 5 février**

Annexe 1

D 21-2026 P : Préavis du Conseil municipal sur le projet de plan de site N°29848A-529 abrogeant partiellement le plan de site d'Arare-Dessus à Plan-les-Ouates

Annexe 2

D 22-2026 P : Crédit d'engagement de 4 200 000 F pour l'étude relative à la rénovation technique et énergétique du groupe scolaire du Pré-du-Camp à Plan-les-Ouates

Annexe 3

D 23-2026 P : Crédit d'engagement de 40 000 F pour l'étude d'un service de navettes intra-communal à Plan-les-Ouates

Annexe 4

D 24-2026 P : Crédit d'engagement de 3 300 000 F pour la réalisation des aménagements intérieurs des futurs locaux de la Commune (poste de police communal et permanence sociale) dans l'immeuble H1 du PLQ Rolliet à Plan-les-Ouates

Annexe 5

D 25-2026 P : Radiation d'une servitude de canalisation au profit de la Commune de Plan-les-Ouates à charge de la parcelle N° 6745

Annexe 6

D 27-2026 P : Autorisation donnée au CA de signer l'acte relatif à la mutation parcellaire portant division de la parcelle n°7486 de la pièce Ea au sein du PLQ N° 30'043 dit du Rolliet

Annexe 7

D 28-2026 P : Crédit d'engagement de 160 000 F destiné à l'achat et la mise en place de tableaux blancs interactif (TBI) dans les classes de l'école Champ-Joly CM à Plan-les-Ouates

Annexe 8

R 04-2026 P : Adaptation et optimisation du programme du centre sportif et culturel des Cherpines

Annexe 9

M 07-2026 P : Pour la création et l'amélioration des places de parc pour deux-roues motorisés et/ou musculaires à Plan-les-Ouates

Annexe 10

M 08-2026 P : Pour une modernisation progressive et une gestion pérenne des places de jeux de la commune de Plan-les-Ouates

**Rapport de la commission
Sécurité et communication**

Lieu : Caserne des pompiers – chemin du Pré-Fleuri 5
Date et heure : Lundi 12 janvier 2026 – 18h30

Compagnie des sapeurs-pompiers volontaires de Plan-les-Ouates

Une présentation du fonctionnement de la compagnie par son capitaine est faite aux commissaires, suivie de la visite des locaux.

Divers

Aucune décision n'a été prise lors de cette séance.

Le Rapporteur remplaçant : Denis Thorimbert
15 janvier 2026

RAPPORT DE LA COMMISSION SOCIAL ET ENFANCE

Date de la séance : jeudi 5 février, 20h00

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions

Ouverture de la séance par Mr Solari

Audition de Madame Afamia Kaddour, Experte en santé publique, sur la thématique "Vieillir dans la dignité"

- Analyse et regard détaillé sur le vieillissement et l'importance de la dignité dans cette étape de la vie.

Election à la Vice-Présidence de la commission

- Election de Madame Soulier
10 Oui 0 Abstention et 1 Non

Approbation des procès-verbaux des séances du 30 octobre 27 novembre 2025

Action sociale :

Présentation des subventions 2025 aux institutions à but social

- Explications détaillées des critères d'octrois déterminant le choix des associations subventionnées.

Bilan du projet « ENSEMBLE pour prévenir le harcèlement scolaire »

- Vif succès et retours très positifs des parents.

Rapporteur : Mme Molla
5 février 2026



Conseil municipal

Législature 2025-2030
 Délibération **D 21-2026**
 Séance du 17 février 2026

DELIBERATION

relative au préavis du Conseil municipal sur le projet de plan de site N°29848A-529 abrogeant partiellement le plan de site d'Arare-Dessus à Plan-les-Ouates

Vu l'adoption le 25 mars 2015 du plan de site d'Arare-Dessus par le Conseil d'Etat,

vu le courrier de l'Office de l'urbanisme, daté du 8 avril 2021, informant le Conseil administratif de la nécessité de réviser le plan de site d'Arare-Dessus à la suite de la demande de la Confédération de revoir la planification des zones de hameaux,

vu les échanges intervenus entre la Commune et l'Office du patrimoine et des sites concernant la manière adéquate de modifier le plan existant,

vu les courriers adressés par l'Office du patrimoine et des sites aux propriétaires des parcelles N°s 15'101, 15'102 et 5903, les informant de la suppression des aires de constructions nouvelles,

vu l'enquête technique qui s'est tenue du 9 février au 2 mars 2023,

vu le préavis du Conseil administratif de Plan-les-Ouates demandant de clarifier l'exposé des motifs et demandant de revoir la mise en forme des modifications proposées,

vu l'établissement du projet de plan site N° 29858A-529 abrogeant partiellement le plan de site d'Arare-Dessus,

vu le courrier de l'Office du patrimoine et des sites, en date du 4 juin 2025, transmettant le plan partiellement abrogé et demandant au Conseil administratif de valider l'ouverture de l'enquête publique,

vu la réponse du courrier administratif du 7 août 2025 confirmant que les modifications proposées convenaient à la Commune,

vu l'enquête publique qui s'est tenue du 16 octobre au 15 novembre 2025,

vu le courrier du Département du territoire du 23 janvier 2026, invitant le Conseil municipal de Plan-les-Ouates à émettre son préavis sur le projet de plan de site partiellement abrogé,

vu l'exposé des motifs EM 21-2026, de février 2026, comprenant l'ensemble des éléments techniques et procéduraux relatifs à cette opération,

vu l'article 40, alinéa 3, de la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites du 4 juin 1976 (L 4 05 – LPMNS),

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre r de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05 – LAC),

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 22 oui (unanimité)

1. De préavisier favorablement le projet de plan de site N° 29848A-529, abrogeant partiellement le plan de site d'Arare-Dessus, sur le territoire de Plan-les-Ouates

SCA/YG/ED/bg # 52'951 – Février 2026



Conseil municipal

Législature 2025-2030
Délibération **D 22-2026 P**
Séance du 17 février 2026

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 4 200 000 F pour l'étude relative à la rénovation technique et énergétique du groupe scolaire du Pré-du-Camp à Plan-les-Ouates

Vu le vote de la délibération D 182-2019 par le Conseil municipal le 10 décembre 2019 pour la réalisation du plan décennal 2020-2030 d'assainissement technique et énergétique des bâtiments du patrimoine bâti de la Commune,

vu l'intégration de la rénovation technique et énergétique du groupe scolaire du Pré-du-Camp dans le plan décennal 2020-2030,

vu le rapport d'étude EPIQR+ élaboré par le bureau d'ingénieurs Estia pour l'analyse de la rénovation du groupe scolaire du Pré-du-Camp,

vu la nécessité de rénover le groupe scolaire du Pré-du-Camp, son enveloppe, les circulations, les locaux communs et certaines salles des écoles, les locaux administratifs et les installations techniques CVSE,

vu la volonté cantonale de maîtrise et réduction de la demande en énergie par, entre autres, l'augmentation de l'efficacité énergétique et la rénovation du parc bâti, développée dans le Plan directeur de l'Energie 2020-2030 (PDE) et le Plan climat cantonal 2030 (PCC),

vu la délibération D 77-2022, votée par le Conseil municipal le 18 octobre 2022 pour l'organisation d'une procédure du choix de mandataires pour la rénovation énergétique et technique du groupe scolaire du Pré-du-Camp à Plan-les-Ouates,

vu les études préliminaires réalisées par l'atelier d'architecture F. Baud & T. Früh SA, associé aux bureaux d'ingénieurs Energy Management SA et EcoServices SA pour le projet de rénovation technique et architecturale du groupe scolaire Pré-du-Camp,

vu le résultat de l'appel d'offres pour le planificateur général et son équipe pluridisciplinaire retenant le bureau d'architecture de Planta et Associés Architectes SA,

vu l'exposé des motifs EM 22-2026, de février 2026, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par X oui, X non et X abstention

1. D'accepter l'étude relative à la rénovation technique et énergétique du groupe scolaire du Pré-du-Camp à Plan-les-Ouates.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 4 200 000 F, destiné à la financer,
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de son abandon.

SCA/RE/VLM/bg #50'239 - SF/PL – Février 2026



Conseil municipal

Législature 2025-2030
 Délibération **D 23-2026**
 Séance du 17 février 2026

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 40 000 F pour l'étude d'un service de navettes intra-communal
 à Plan-les-Ouates

Vu le vote par le Conseil Municipal dans sa séance du 25 mars 2025 de la motion M 52-2025 « Pour un service de navettes pour rapprocher les nouveaux quartiers et les hameaux du centre de la commune », acceptée à l'unanimité,

vu le Plan directeur des transports collectifs 2025-2029 adopté par le Conseil d'Etat le 29 mai 2024,

vu le Plan directeur communal, adopté par le Conseil Municipal le 20 mai 2025, qui souligne la nécessité de desservir en transports publics les nouveaux projets communaux et d'assurer une desserte de qualité dans les hameaux de la Commune,

vu l'exposé des motifs EM 23-2025, de février 2025, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 22 oui (unanimité)

1. D'accepter le crédit d'engagement de 40 000 F pour l'étude d'un service de navettes intra-communal.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 40 000 F destiné à réaliser cette étude.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 40'000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement.

5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.

SCA/LS/YG/mc/bg # 43'189 – SF/PL – Février 2025



Conseil municipal

Législature 2025-2030
 Délibération **D 24-2026 P**
 Séance du 17 février 2026

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 3'300'000 F pour la réalisation des aménagements intérieurs des futurs locaux de la Commune (poste de Police communal et permanence sociale) dans l'immeuble H1 du PLQ Rolliet à Plan-les-Ouates

Vu l'adoption du PDQ Cherpines par le Conseil d'Etat en date du 2 octobre 2013,

vu le PLQ « Le Rolliet » N° 30'043 adopté par le Conseil d'Etat le 18 avril 2018, entré en force en octobre 2018,

vu la volonté communale depuis les premières réflexions sur le quartier de développer un poste de Police municipale et une permanence sociale sur le territoire de la Commune et vu l'opportunité de réaliser ces surfaces dans l'îlot « H1 » du PLQ Rolliet,

vu la délibération D 95-2023 accordant l'octroi par la Commune à Rolliet Activités SA d'un droit de superficie sur la parcelle N°7'487 supportant le bâtiment H1 afin de disposer d'un droit de regard sur la conservation à long terme d'une programmation santé-sociale grand public dudit bâtiment,

vu la signature devant notaire, le 16 mai 2024, du droit de superficie sur la parcelle N°7'487 supportant le bâtiment H1 au bénéfice de la société Rolliet Activités SA intégrant également la création d'une servitude d'usufruit au profit de la Commune en vue de la mise en œuvre des futurs locaux du poste de Police municipale et de la permanence sociale,

vu la délibération D 49-2021 accordant un mandat d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (Pilote) pour la mise en valeur des droits à bâtir propriétés de la Commune de Plan-les-Ouates aux Cherpines (et notamment le bâtiment « H1 ») dont la quote-part liée aux projets du patrimoine administratif sera comptabilisée dans le compte des investissements,

vu les études de projet réalisées en lien avec la délibération D 161-2025 acceptée le 18 mars 2025 en vue de l'étude pour la réalisation des aménagements intérieurs des futurs locaux de la Commune dans l'immeuble H1 du PLQ du Rolliet à Plan-les-Ouates,

vu le dépôt d'une demande d'autorisation de construire APA n°342721 le 17 décembre 2025 avec les estimations financières réalisées par le mandataire général,

vu l'exposé des motifs EM 24-2026, de février 2026, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par X oui, X non et X abstention

1. D'accepter la réalisation des aménagements intérieurs des futurs locaux de la Commune (poste de Police communal et permanence sociale) dans l'immeuble H1 du PLQ Rolliet à Plan-les-Ouates.

2. D'ouvrir à cet effet un crédit d'engagement de 3'300'000 F, destiné à financer ces travaux.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense de 3'300'000 F au moyen de 30 annuités dès la première année complète d'utilisation du bien estimée à 2028.
5. De consolider les études réalisées préalablement via les délibérations D 161-2025 (crédit études), D 49-2022 (crédit de pilotage / partiel) conjointement au crédit d'engagement pour la réalisation des aménagements intérieurs des futurs locaux de la Commune dans l'immeuble H1 du PLQ Rolliet à Plan-les-Ouates.

SCA/VLM//bg #53'740 – SF/PL– Février 2026



Conseil municipal

Législature 2025-2030
 Délibération **D 25-2026**
 Séance du 17 février 2026

DELIBERATION

relative à la radiation d'une servitude de canalisation au profit de la Commune de Plan-les-Ouates à charge de la parcelle N° 6745, à Plan-les-Ouates

Vu le Plan de site de « Saconnex-d'Arve Dessous » N°529-29'718, adopté par le Conseil d'Etat le 7 novembre 2018 et entré en force,

vu l'inscription dans le plan de site susmentionné, sur la parcelle N°6745, d'une aire d'implantation pour des constructions nouvelles,

vu la requête en autorisation de construire DD 336'188/1 relative à la construction, sur la parcelle N°6745, de deux immeubles villageois HPE de vingt-quatre logements PPE - garage souterrain - abattage d'arbres - installation de pompes à chaleur, en cours d'instruction par l'Office des Autorisations de Construire du Canton de Genève,

vu la servitude de canalisation d'eau, du 12 septembre 1946, en faveur de la Commune de Plan-les-Ouates, inscrite au Registre foncier sous P.j. A 1340 (RS 36558), dont l'assiette est située sur une partie de la parcelle N°6745,

vu que le projet de construction de la DD 336'188/1 se situe en partie sur l'assiette de la servitude de canalisation d'eau N° 36558,

vu les sondages effectués le 31 octobre 2025 sous la supervision du bureau Cerutti Architectes SA, mandaté par le propriétaire de la parcelle N°6745 pour l'élaboration du projet de construire relatif à la DD 336'188/1, qui n'ont pas relevé l'existence d'une canalisation d'eau,

vu que la Commune de Plan-les-Ouates n'a aucune nécessité d'activer la servitude de canalisation d'eau N° 36558, étant donné que le système d'assainissement a été aménagé sous la route des Chevaliers-de-Malte, appartenant au domaine public communal,

vu la réquisition pour le Registre foncier, rédigée par Me Costin van Berchem, notaire associé en l'étude Notaires à Carouge, datée du 28 août 2025, pour la radiation de cette servitude,

vu l'exposé des motifs EM 25-2026 de février 2026, comprenant l'ensemble des éléments relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 23 oui (unanimité)

1. D'accepter la radiation de la servitude de canalisation, constituée au profit de la Commune de Plan-les-Ouates, grevant la parcelle N° 6745, de la commune de Plan-les-Ouates, sise au N°57 de la route des Chevaliers-de-Malte.
2. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour procéder à la signature des actes nécessaires.

SCA/MC/bg #53'063 – SF/PL - Février 2026



Conseil municipal

Législature 2025-2030
 Délibération **D 27-2026**
 Séance du 17 février 2026

DELIBERATION

en vue d'autoriser le Conseil administratif à signer l'acte relatif à la mutation parcellaire portant division de la parcelle 7486 de la pièce Ea au sein du PLQ N° 30'043 dit du Rolliet à Plan-les-Ouates

Vu le PLQ « Le Rolliet » N° 30'043 adopté par le Conseil d'Etat le 18 avril 2018 et entré en force en octobre 2018,

vu le projet des coopératives Equilibre et Harmonie de réaliser environ 65 logements, dont 45 LUP-HM et 20 ZDLoc, dans l'îlot G du PLQ du Rolliet, ainsi qu'environ 500m² de surfaces destinées à la vie de quartier,

vu le dossier de mutation parcellaire N° 37/2020 établi en date du 28 septembre 2021 par le bureau de géomètre officiel Buffet-Boymond SA créant notamment la parcelle N° 7486, propriété de la Commune et qui accueille le projet des coopératives précitées,

vu le droit de superficie (DDP N° 7778) octroyé par la Commune aux coopératives Equilibre et Harmonie sur la parcelle N° 7486 dans un acte signé devant notaire le 19 décembre 2024 et comprenant également la mise en place d'une servitude d'empiètement de balcon,

vu la nécessité de rediviser la parcelle N° 7486 afin de créer les parcelles spécifiques qui seront par la suite réunies dans la dépendance commune de la pièce urbaine, dans la dépendance commune de l'îlot G ou cédées au domaine public à l'issue des travaux,

vu la nécessité de reporter la servitude de superficie DDP N° 7778 sur la future parcelle N° 7772,

vu la nécessité de reporter la servitude d'empiètement de balcons en faveur du DDP N° 7778 sur la nouvelle parcelle n° 7773,

vu le tableau de mutation TM N° 60/2024 établi par le bureau de géomètres Buffet Boymond SA le 30 janvier 2025,

vu l'exposé des motifs EM 27-2026, de février 2026, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 23 oui (unanimité)

1. D'autoriser le Conseil administratif à signer l'acte relatif à la mutation parcellaire portant division de la parcelle N°7486 de la pièce Ea au sein du PLQ N° 30'043 dit du Rolliet à Plan-les-Ouates selon le TM N° 60/2024 établi le 30 janvier 2025 par le bureau de géomètres Buffet Boymond SA.
2. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour procéder à la signature de l'acte notarié nécessaire.

SCA/YG/bg # 55'071 – SF/PL - Février 2026



Conseil municipal

Législature 2025-2030
 Délibération **D 28-2026**
 Séance du 17 février 2026

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 160 000 F destiné à l'achat et la mise en place de tableaux blancs interactif (TBI) dans les classes de l'école Champ-Joly CM à Plan-les-Ouates

Vu l'introduction, en 2023, de l'Éducation numérique, décidée au niveau de la Suisse romande, induisant l'installation extensive de tableau blanc interactif (TBI) dans les classes de l'enseignement primaire,

vu que le TBI n'est pas déployé dans les classes de l'école de Champ-Joly CM,

vu que le TBI est installé dans l'école Le Sapay et le sera dans la nouvelle école Le Rolliet,

vu que le TBI sera installé dans l'école Pré-du-Camp dans le cadre des travaux de rénovation,

vu que les pratiques pédagogiques ont évolué et que le corps enseignant est désormais amené à projeter des textes, des images ou encore à diffuser du son,

vu l'encouragement de Mme A. Hiltbold, Conseillère d'Etat, dans son courrier du 10 octobre 2023 adressé à toutes les communes genevoises, d'équiper nos écoles avec cet outil pédagogique incontournable, en coordination avec le service écoles-médias (SEM),

vu l'exposé des motifs EM 28-2026, de février 2026, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'art. 30, al. 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 22 oui (unanimité)

1. D'accepter l'achat et la mise en place de tableaux blancs interactif (TBI) dans les classes de l'école Champ-Joly CM à Plan-les-Ouates.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 160 000 F, destiné au remplacement de tous les tableaux noirs actuels par des TBI, comprenant les frais des raccordements d'électricité, vidéo et réseau.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 160 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.

4. D'amortir le montant net prévu de 160 000 F au moyen de 4 annuités dès la première année complète d'utilisation du bien estimée à 2027.

SASJ/SCA_#36'648 – SF/PL - Février 2026



Conseil municipal

Législature 2025-2030
 Résolution **R 04-2026**
 Séance du 17 février 2026

RESOLUTION

relative à l'adaptation et l'optimisation du programme du centre sportif et culturel des Cherpines
 à Plan-les-Ouates

Vu la délibération D 59-2022, votée par le Conseil municipal le 15 mars 2022 pour la mise en œuvre d'un mandat d'études parallèles (MEP) en vue de la réalisation des équipements sportifs et culturels de la pièce D aux Cherpines,

vu le programme dudit MEP validé par les Conseillers municipaux en commission réunie le 7 mars 2022 et précisant l'ajout d'un bassin extérieur de 25m à leur demande,

vu les résultats dudit MEP, par suite du premier degré des 6 et 7 décembre 2022 et des séances du collège d'experts du second degré des 11 et 12 juin 2024, recommandant à l'unanimité au Maitre de l'ouvrage le projet « forme libre » des bureaux Marc Mimram Architecture Associés & collinfontaine architectes, pour la suite des études,

vu la délibération D 156-2024 votée par le Conseil municipal le 17 décembre 2024 relative au crédit d'engagement de 14 100 000 F pour l'étude relative à la réalisation du centre sportif et culturel des Cherpines à Plan-les-Ouates,

vu la résolution R 02-2025 votée par le Conseil municipal le 26 juin 2025 relative à diverses modifications du programme du centre sportif et culturel des Cherpines à Plan-les-Ouates,

vu la présentation effectuée en commission conjointe le 19 janvier 2026,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 22 oui (unanimité)

1. D'accepter la suppression du centre d'hébergement initialement prévu dans le bâtiment 3.
2. D'accepter la suppression du court central de tennis au niveau du rez de chaussée inférieur du bâtiment 2.
3. De déplacer le programme culturel de la salle des musiques actuelles et de ses annexes initialement prévues dans le bâtiment 3 au sein du bâtiment 2.
4. De ne pas réaliser le bâtiment 3 en raison de la suppression du centre d'hébergement et du déplacement de la partie culturelle dans le bâtiment 2.
5. D'intégrer une zone dédiée au loisir dans l'espace intérieur de la piscine pour répondre aux besoins des familles.

6. De ne pas poursuivre les réflexions sur la réalisation d'une toiture végétalisée sur le centre sportif et culturel des Cherpines.
7. D'adapter le programme de la salle de spectacle en une salle polyvalente à des fins d'utilisation communale avec une division possible en sous-espaces et sans réalisation d'un foyer d'accueil permettant ainsi une réduction conséquente des surfaces et du volume à construire.

SCA/VLM/bg #54'443 – Février 2026

Projet de Motion

Pour la création et l'amélioration des places de parc pour deux-roues motorisés et/ou musculaires à Plan-les-Ouates.

Considérant :

- Vu la saturation croissante des axes routiers de la Commune de Plan-les-Ouates ;
- Vu la volonté de promouvoir une mobilité diversifiée, pragmatique et complémentaire, répondant aux besoins réels des habitantes et habitants ;
- Vu l'augmentation significative de l'utilisation des deux-roues, motorisés ou non (motos, scooters, vélos), et l'insuffisance actuelle des infrastructures de stationnement dédiées ;
- Vu le manque de lisibilité, de sécurité et d'adaptation de nombreuses zones existantes de stationnement pour deux-roues ;
- Vu la nécessité de concilier le développement de solutions de mobilité alternatives avec le maintien indispensable des places de stationnement pour les voitures, lesquelles sont déjà en diminution sur le territoire communal ;

Sur proposition de M. Jérémie Ducrest, ancien conseiller municipale et du MCG Plan-les-Ouates,

Le Conseil municipal de Plan-les-Ouates

INVITE

Par x oui, x non et x abstentions

A demander au Conseil administratif :

1. D'identifier les zones à forte demande

Réaliser un inventaire précis des places de stationnement existantes pour deux-roues et identifier les zones à forte demande avérée, notamment à proximité :

- des transports publics,
- des commerces,
- des zones à forte densité d'habitations,

- des équipements publics.

Cet inventaire devra privilégier des réaménagements légers de l'espace public, sans suppression de places de parc destinées aux voitures.

2. De créer de nouvelles places de stationnement pour deux-roues

Aménager de nouvelles places de parc sécurisées et clairement délimitées pour deux-roues, en utilisant en priorité :

- des espaces résiduels,
 - des élargissements de trottoirs lorsque la sécurité piétonne est garantie,
 - des zones aujourd'hui non exploitées ou mal utilisées,
- et ce, sans impact négatif sur le nombre de places de stationnement automobile existantes.

3. D'améliorer la sécurité et la lisibilité des aménagements

Veiller à ce que les places pour deux-roues soient :

- correctement signalées,
- visibles,
- accessibles,
- et sécurisées, afin d'éviter les stationnements anarchiques sur les trottoirs ou la chaussée.

4. D'étudier des solutions de couverture légères et végétalisées

Étudier la possibilité d'installer, lorsque cela est techniquement et financièrement réalisable, des couvertures légères (abris) pour les deux-roues, notamment près des pôles attractifs.

5. De communiquer et sensibiliser

Informar la population des nouveaux aménagements réalisés et rappeler les règles de stationnement applicables, dans un esprit de cohabitation respectueuse entre tous les usagers de l'espace public.

Pour le MCG : Alexandra Saas et Barbara Soulier

Exposé des motifs

La présente motion vise à répondre de manière concrète et équilibrée à l'évolution des pratiques de mobilité à Plan-les-Ouates.

Elle propose le développement ciblé et mesuré de places de stationnement pour deux-roues, tout en affirmant clairement le principe fondamental du maintien intégral des places de parc pour voitures.

Plusieurs secteurs identifiés comme particulièrement sollicités, notamment l'avenue du Millénaire et la route de Bardonnex, souffrent actuellement d'un manque de places de stationnement adaptées aux deux-roues. Ces situations illustrent une problématique plus large qui touche de nombreux quartiers de la commune

Il ne s'agit en aucun cas d'opposer les modes de transport, mais de garantir une utilisation rationnelle et ordonnée de l'espace public existant.

Cette approche pragmatique permet d'améliorer la qualité de vie, la sécurité et l'ordre dans l'espace public, sans opposer les différents modes de transport, mais en les rendant complémentaires.

Le MCG de Plan-les-Ouates invite ses collègues du conseil municipal à faire un bon accueil à cette motion et à s'y joindre pour tous ceux qui le souhaitent pour l'avenir de notre commune et de nos concitoyennes et concitoyens.

Projet de motion

Pour une modernisation progressive et une gestion pérenne des places de jeux de la commune de Plan-les-Ouates.

Considérant :

- Vu l'importance des places de jeux pour la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité de la commune, laquelle compte une proportion élevée d'enfants ;
- Vu la nécessité d'assurer en tout temps la conformité et la sécurité des installations existantes ;
- Vu l'évolution rapide é venir de certains quartiers de la commune, notamment ceux du Rolliet et des Cherpines, appelés à accueillir de nouvelles infrastructures de loisirs ;
- Vu le contexte financier actuellement contraint de la commune, marqué par un déficit budgétaire important, appelant à une approche responsable, progressive et planifiée des investissements ;

Sur proposition de M. Jérémy Ducrest, ancien conseiller municipale et du MCG Plan-les-Ouates,

Le Conseil municipal de Plan-les-Ouates

INVITE

Par x oui, x non et x abstentions

A demander au Conseil administratif :

De charger le Conseil administratif de :

1. Établir, durant l'exercice en cours, un inventaire actualisé et détaillé de l'ensemble des places de jeux scolaires et publiques de la commune, incluant leur état, leur fréquentation et leur conformité aux normes de sécurité en vigueur ;
2. Procéder, dans le même temps, à une estimation financière et à l'établissement de devis indicatifs relatifs aux travaux de rénovation, de modernisation ou de remplacement des équipements, sans engager de dépenses d'investissement durant l'exercice budgétaire en cours ;

3. Intégrer, dès la phase de conception, les futures places de jeux prévues dans les quartiers du Rolliet et des Cherpines dans une réflexion globale et contemporaine, afin qu'elles soient aménagées selon les standards actuels, les besoins des familles et les bonnes pratiques en matière de sécurité et de durabilité ;

4. Présenter au Conseil municipal, sur la base des éléments précités, un rapport permettant une planification pluriannuelle réaliste des éventuels investissements, à examiner dans le cadre d'un prochain exercice budgétaire.

Pour le MCG : Alexandra Saas et Barbara Soulier

Exposé des motifs

Selon la D128-2018, la commune dispose de 16 places de jeux.

Les illustrations figurant dans la présente motion, issues d'autres communes, mettent clairement en évidence des places de jeux récemment aménagées, modernes et particulièrement attractives pour les enfants.

Ces installations proposent des équipements variés, esthétiques et adaptés aux usages actuels.

En comparaison, plusieurs places de jeux existantes sur le territoire de Plan-les-Ouates apparaissent aujourd'hui vieillissantes et moins attractives, tant dans leur conception que dans leur aménagement.

Ce constat visuel renforce la nécessité d'engager une réflexion globale et progressive afin d'adapter, à terme, nos infrastructures aux standards actuels et aux attentes légitimes des familles.

La présente motion vise à adopter une approche responsable et pragmatique en matière de places de jeux communales. Consciente des contraintes budgétaires actuelles, elle ne demande aucun engagement financier immédiat, mais propose de consacrer l'année en cours à un travail indispensable de recensement, d'analyse et d'anticipation.

Cette démarche permettra à la commune de disposer d'une vision claire de l'état de son parc de places de jeux, tout en intégrant de manière cohérente les nouveaux projets prévus dans les quartiers du Rolliet et des Cherpines, afin que ces derniers soient conçus dès l'origine selon des standards modernes et adaptés aux attentes actuelles de la population.

Voir les photos jointes :

- Founex (VD) - Référence du constructeur sur place est : www.fuchsthun.ch



- Collex-Bossy





Le MCG de Plan-les-Ouates invite ses collègues du conseil municipal à faire un bon accueil à cette motion et à s'y joindre pour tous ceux qui le souhaitent pour l'avenir de notre commune et de nos concitoyennes et concitoyens.